

Rapporteur : M. BEN ABDALLAH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 AVRIL 2024

oOo

ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE TERRITORIAL 'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030' POUR LA PERIODE 2024/2030, POUR LE QUARTIER DU NOYER DORE DE LA VILLE D'ANTONY

oOo

RAPPORT

Depuis la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'EPT Vallée Sud Grand Paris est compétent en matière de politique de la ville. C'est donc aux côtés des villes de Bagneux et de Chatenay Malabry que la Ville d'Antony a élaboré et animé, avec le soutien des services de l'Etat, le premier contrat de ville intercommunal pour la période 2015-2020. Initialement prévu pour une durée de 6 ans, celui-ci a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2023.

La nouvelle génération des contrats de ville « engagements citoyens 2024-2030 » s'inscrit dans ce cadre et prolonge les ambitions de la précédente contractualisation.

La géographie prioritaire est réactualisée selon les mêmes critères qu'en 2014, à savoir le critère de revenu des habitants et un nombre minimal d'habitants.

Ce nouveau contrat, une fois délibéré, sera signé au plus tard fin avril 2024.

Les communes disposeront ensuite jusqu'à fin juin 2024 pour décliner leur feuille de route.

Une actualisation des contrats est prévue à mi-parcours, en 2027.

1. La nouvelle géographie prioritaire

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La nouvelle liste des quartiers prioritaires de la ville (QPV) du territoire métropolitain figure dans le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023. La métropole compte désormais 1 362 quartiers prioritaires.

A Antony, la redéfinition de la géographie prioritaire a permis d'inclure l'école Anatole France située au cœur du quartier. Le périmètre est modifié par rapport à l'ancien QPV : la population comptabilisée augmente légèrement passant de 3 900 habitants à 4 100 habitants.

2. L'élaboration du contrat de ville 2024/2030

Conformément à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, les nouveaux contrats Engagements Quartiers 2030 doivent permettre de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc... ;

3. Les grands enjeux et orientations pour les quartiers

Les orientations prioritaires définies pour répondre au mieux aux besoins spécifiques sont considérées dans les domaines suivants :

- L'éducation
- L'emploi et l'insertion professionnelle
- L'égalité femmes-hommes
- La santé
- Le sport et la culture

4. Engagements de la commune

La ville d'Antony a souhaité maintenir les axes de la contractualisation du Contrat de Ville 2014-2023 à savoir : Cohésion sociale, Cadre de Vie et Environnement, Emploi et Développement Economique. Il s'agit là de l'expression de son souci de cohérence dans son action et de lisibilité des objectifs opérationnels qu'elle s'assigne.

La Ville souhaite, en outre, une appropriation de sa stratégie par les habitants concernés. En s'appuyant sur la concertation citoyenne qui s'est tenue au cœur du quartier du Noyer Doré à Antony en septembre 2023, ainsi que sur l'ensemble des "tables de quartier", des orientations prioritaires retenues par les habitants pour leur quartier ont guidé les orientations globales de la ville.

▪ Cohésion sociale

- *Jeunesse – réussite éducative – continuité éducative – soutien à la parentalité*
 - Renforcer le dispositif à destination des jeunes
 - Poursuivre les actions de réussite éducative
 - Articuler l'aide à la parentalité avec les ressources de la ville
 - Réinvestir le temps des vacances scolaires
 - Permettre aux jeunes de s'impliquer dans leur quartier
- *Accès aux droits – Médiation sociale*
 - Poursuivre et intensifier la lutte contre la fracture numérique
 - Créer une ingénierie sociale dédiée à l'accès aux droits : Informations, Mobilisation du droit commun, suivi des demandes de logements
 - Pérenniser le PIMMS comme acteur de la médiation sociale de proximité
 - Intégrer la médiation familiale et culturelle au niveau des services de la ville
 - Poursuivre et renforcer les actions d'apprentissage de la langue française
 - Développer les actions intergénérationnelles
- *Accès aux soins*
 - Reconnaître la notion plurielle de la santé
 - Miser sur une approche globale à plusieurs entrées
 - Renforcer les dispositifs de prévention des violences intra familiales
 - Agir pour renforcer l'offre de soins dans le quartier
- *Accès à la culture et au sport*
 - Développer des projets culturels
 - Développer une dimension arts urbains au sein du Centre Culturel Ousmane Sy
 - Favoriser l'expression des habitants
 - Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier, à leur ville : valoriser le patrimoine local en soutenant des initiatives de mémoire collective
 - Favoriser l'accès aux infrastructures de proximité
 - Lever les freins à la pratique sportive : Augmenter le nombre de licenciés, inclure davantage les équipes féminines

- Utiliser le sport et la culture comme outils d'éducation et d'insertion sociale
 - Cadre de vie et environnement
 - Améliorer le cadre de Vie
 - Impliquer davantage les habitants
 - Porter une attention particulière à la transition énergétique
 - Soutenir la transition écologique et l'écocitoyenneté
 - Emploi et développement économique
 - Etudier le potentiel d'une revitalisation économique du quartier
 - Mise en place d'un point d'accès à la création d'entreprise (PACE)
 - Proposer des actions visant à renforcer les compétences transversales et comportementales des demandeurs d'emploi
 - Agir pour insérer plus de jeunes dans la vie active

5. La gouvernance

L'instruction du 4 janvier 2024, adressée aux préfets précise les modalités de mobilisation, de structuration et de gouvernance des nouveaux contrats de ville.

La fédération des acteurs autour des instances de décisions et la mobilisation des habitants sont donc des enjeux majeurs de cette nouvelle contractualisation.

Les différentes instances mises en place sont :

- Un comité de programmation annuel,
- Un comité de pilotage annuel,
- Des comités techniques en tant que de besoin pour suivre le déroulement des actions programmées selon les thématiques abordées : enfance, jeunesse, GUP, santé, emploi et insertion professionnelle.

6. La volonté d'une participation citoyenne forte

La ville souhaite faire du Conseil citoyen un organe renouvelé dès le début de la nouvelle contractualisation. Les modalités de fonctionnement du futur conseil citoyen feront l'objet d'un règlement ad hoc.

Pour toute la durée du contrat, la contribution des habitants sera sollicitée sous différentes formes - tables de quartier, groupes de travail, pieds d'immeuble, « aller vers » - afin de suivre les actions et d'en mesurer leur impact auprès des principaux acteurs concernés.

**OBJET : ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE TERRITORIAL
'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030' POUR LA
PERIODE 2024/2030, POUR LE QUARTIER DU NOYER
DORE DE LA VILLE D'ANTONY**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-1 et suivants,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

VU le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 inscrivant le quartier du Noyer Doré en quartier prioritaire de la politique de la ville,

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion sociale,

VU le contrat de ville intercommunal pour la période 2015 -2020, initialement prévu pour une durée de 6 ans, prorogé jusqu'à la fin de l'année 2023,

VU l'avis de la commission municipale Solidarités en date du 29 mars 2024

CONSIDERANT que la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés dits prioritaires et leurs habitants,

CONSIDÉRANT que le soutien aux actions en faveur des quartiers en géographie prioritaire de la politique de la ville, dans le cadre du contrat de ville, concourt au déploiement des politiques communales de solidarité, d'inclusion, de cohésion territoriale et de lutte contre toutes formes de précarité,

CONSIDERANT la proposition de contractualisation de l'Etat pour la période 2024-2030 sur les dispositifs de Cohésion sociale et de Réussite éducative,

CONSIDERANT la proposition de partenariat avec l'Etat et ses services déconcentrés, le conseil départemental des Hauts de Seine, l'établissement public

territorial Vallée Sud Grand Paris, la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine, et de fondations de grandes entreprises,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er : adopte le contrat de ville 'engagements quartiers 2030' pour le quartier du Noyer Doré de la ville d'Antony.

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de Contrat Engagements quartiers 2030

2024 – 2030

Vallée Sud - Grand Paris



Sommaire

I.	Contexte sociodémographique des territoires	6
1.	L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris	6
2.	La Politique de la Ville au sein du territoire.....	6
II.	Contexte sociodémographique du quartier du Noyer Doré à Antony.....	7
1.	Portrait du territoire et démographie	7
2.	Profil socio-économique des habitants du quartier	8
	Synthèse de l'évaluation du contrat 2015-2022	10
III.	10	
1)	La cohésion sociale.....	10
2)	Emploi et insertion professionnelle	15
3)	Cadre de vie et renouvellement urbain.....	16
IV.	Rappel des objectifs nationaux et départementaux.....	17
1)	Les objectifs nationaux.....	17
2)	Les priorités départementales	17
	Les priorités et les objectifs pour le quartier du Noyer Doré	22
V.	22	
1.	La vision de la ville	22
	Un objectif stratégique : préserver le statut d'espace d'accueil et de promotion sociale.....	22
	Les actes de vandalisme de 2023 interpellent	22
	L'éducation des jeunes publics demeure un enjeu majeur	22
	La prévention demeure une composante majeure de la continuité éducative	23
	L'enjeu des jeunes les plus éloignés des institutions publiques	23
	Un cadre de vie de qualité, adapté aux défis de notre temps.....	23
	L'accès aux droits sera un enjeu de la nouvelle contractualisation	23
	L'autonomie par une citoyenneté active.....	23
2.	Les dispositifs existants.....	19
3.	Les engagements de la ville d'Antony	24
VI.	Gouvernance et participation citoyenne	40
1.	Stratégie de pilotage et de suivi du contrat Engagements quartiers 2030	40
2.	Modalités de financement	42
3.	Processus d'évaluation	42
4.	Signature des partenaires	43
	Annexe 1 : Engagements par partenaire.....	49
	Annexe 1 : Engagements par partenaire.....	50
	Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements Quartiers 2030 (quantitatif et impact)	61
	Annexe 3 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	62
	Annexe 4 : Lutte contre les discriminations	63
	Annexe 5 : Lutte contre les addictions	64
	Annexe 6 : Liste des fondations	65

Projet d'édito



Les actions résolues menées dans le cadre des précédents contrats de ville par les partenaires de la politique de la ville, ont permis d'amorcer une transformation progressive des quartiers prioritaires que nous devons poursuivre ensemble.

Le présent contrat « Engagements Quartiers 2030 » est le fruit d'une construction commune, visant à fixer le cadre des actions en matière de la politique de la ville pour la période 2024-2030. Au regard de l'actualisation du zonage de la géographie prioritaire, trois quartiers de Colombes sont pleinement concernés par les engagements de ce contrat : les Fossés-Jean, le Petit-Colombes et Audra-les Musiciens.

Une ambition dans la continuité des premiers contrats

Le contrat Engagements Quartiers 2030 s'inscrit dans la continuité de la précédente génération de contrats, entrés en vigueur en 2015 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. La géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville répond à des obligations légales concernant le nombre d'habitants et le niveau de revenu médian.

Le contrat Engagements Quartiers 2030 est conclu entre l'Etat d'une part et les communes ainsi que les établissements publics territoriaux concernés, d'autre part. Les départements et les régions sont également signataires. D'autres acteurs sont invités à se joindre à ces contrats, comme les bailleurs sociaux, les entreprises, les organismes de protection sociale ou encore les établissements d'enseignement supérieur, afin d'assurer une contractualisation efficace des objectifs fixés pour nos territoires.

Notre ambition est de créer des dispositifs et des actions pragmatiques en faveur des habitants de ces quartiers tout en développant ceux déjà existants, dans l'optique d'apporter une réponse adéquate à leurs besoins quotidiens. L'accès à la santé, l'insertion professionnelle, la jeunesse, la parentalité, la pratique du sport, l'égalité femmes-hommes, l'accès à la culture ou encore au logement sont autant de défis à relever dans ces quartiers. Mes services sont pleinement mobilisés pour répondre à ces exigences.

Engagements Quartiers 2030 : un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.

Pour ces nouveaux contrats, les critères de revenu et de population de la géographie prioritaire ont été actualisés au regard des statistiques renouvelées par l'Insee. Le présent contrat prévoit des financements sur 3 ans formalisés par des conventions pluriannuelles d'objectifs, permettant de donner de la visibilité, de limiter le temps administratif d'instruction et d'assurer une évaluation approfondie pour, si nécessaire, réajuster ces projets. A ce titre, un point d'étape de la mise en œuvre et de l'impact des dispositifs, pourra être fait en 2027, afin notamment de prendre en compte les retours des habitants.

Notre volonté est de partir des réalités locales propres à chaque quartier prioritaire et d'engager une démarche partenariale impliquant tous les signataires, et notamment les citoyens auxquels s'adressent les engagements de ce contrat.

Je suis convaincu que notre démarche collective fera converger toutes les bonnes volontés de notre territoire pour rendre effective la promesse républicaine d'égalité des chances dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

I. Contexte sociodémographique des territoires.

1. *L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris*
2. *La Politique de la Ville au sein du territoire*

II. Contexte sociodémographique du quartier du Noyer Doré à Antony

1. Portrait du territoire et démographie

Géographie prioritaire d'Antony:



Noyer Doré

La commune d'Antony comprend un quartier prioritaire de la ville (QPV) : Le Noyer Doré. Ce quartier a été défini dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire portée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, pour être la cible d'actions complémentaires au droit commun, en fonction des considérations économiques et démographiques. De fait, les territoires de la géographie prioritaire se distinguent par un taux de pauvreté significatif, situé autour des 30% dans les quartiers cibles, un taux presque deux fois supérieur à la moyenne nationale à 14,6%. Cette situation motive donc l'inclusion de ces quartiers dans les programmes spécifiques de la politique de la ville pour lutter contre les îlots de pauvreté.

La redéfinition de la géographie prioritaire a permis d'inclure l'école Anatole France située au cœur du quartier. Le périmètre est modifié par rapport à l'ancien QPV : la population comptabilisée augmente légèrement passant de 3 900 habitants à 4 100 habitants.

2. Profil socio-économique des habitants du quartier

Cette partie vise à présenter les données sociodémographiques de chaque quartier. Les statistiques collectées dans le cadre de la précédente géographie prioritaire permettent ainsi de dresser le profil socio-économique des habitants au niveau des quartiers prioritaires en se fondant sur des indicateurs en matière de démographie, de parentalité, d'insertion professionnelle, de logement et de revenus.

Au niveau de la population globale habitant en QPV sur la commune, un premier élément de distinction est sa jeunesse comparée au reste de la ville et à la moyenne nationale. La part des moins de 25 ans représente en effet 37,2% de la population du QPV tandis que la moyenne nationale est de 29,3%. C'est une spécificité des QPV qui met donc les défis de l'éducation et de la jeunesse au premier plan des priorités du contrat Engagements Quartiers 2030 pour les QPV, défis qui doivent cohabiter avec ceux que présente la part de population plus âgée. Au-delà de la jeunesse, on note également l'existence d'enjeux en matière de soutien à la parentalité, avec une part de familles monoparentales excédant la moyenne nationale et communale. Ainsi, 34,7% des familles dans le QPV du Noyer Doré sont des familles monoparentales, une part significativement supérieure à la moyenne nationale de 23,8%. Enfin, ces familles sont confrontées à une situation sociale précaire comme en témoigne un recours plus important aux allocations de la CAF, notamment au revenu de solidarité active (RSA). Ces défis justifient ainsi l'existence de programmes spécifiques pour accompagner les habitants et répondre à leurs besoins.

Concernant les indicateurs liés au revenu, le taux de pauvreté montre un écart important entre le niveau de vie global de la commune et celui du QPV, ce taux étant respectivement à 8,5% et 33,1%.

L'insertion professionnelle est un défi pour les habitants du QPV à Antony. En effet, en 2019, le taux de chômage des habitants du QPV est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des habitants d'Antony (respectivement 13,6% et 6,9%).

Les habitants sont également confrontés à des défis spécifiques sur le logement. De fait, les habitants du quartier prioritaire sont en quasi-totalité locataires, contrastant encore avec le reste de la commune où le statut d'occupation des ménages est plus équilibré entre propriétaires et locataires.

Parmi ces locations, la part de logements sociaux dans le parc locatif est également importante dans le quartier prioritaire, avec un taux de logements sociaux supérieur à 95%.

Les statistiques ici présentées, permettent de comparer la population nationale et celle de la géographie prioritaire.

a) Les caractéristiques démographiques

	France	Commune	Noyer Doré
Hommes (%)	48,4	47,9	46,1
Femmes (%)	51,6	52,1	53,9
Moins de 25 ans (%)	29,3	30,5	37,2
Part de familles monoparentales (%)	23,8	15	34,7

Sources : Insee, recensement de la population 2019

	Commune	Noyer Doré
Population	62 858	3 660
Nombre de foyers allocataires de la CAF	10 638	935
<i>Dont RSA socle</i>	986	172
<i>Dont Prime d'activité</i>	2 200	331
Population couverte par une prestation CAF	29 156	2 395
Demandeurs d'emploi toutes catégories	4 324	497
<i>Femmes</i>	2 164	242
<i>Hommes</i>	2 160	255

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021 ; Pole-emploi-Dares, STMT – Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

b) Les caractéristiques socio-économiques

	France	Antony	Noyer Doré
Revenu			
Taux de pauvreté	14,6	8,5	33,1
Taux de bas revenus	nd	11,8	47,9
Emploi			
Taux d'emploi des 15-64 ans	68,1	71,3	57,1
<i>Taux d'emploi des hommes</i>	70,8	74,0	57,5
<i>Taux d'emploi des femmes</i>	65,6	68,5	56,6
Taux de chômage	8	6,9	13,6
Logement			
Part de logements sociaux	15,6	19,5	>95
Part de locataires	39,9	38,8	99,3

Sources : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2019, Insee, recensement de la population 2019 SDES, répertoire du parc locatif 2021

III. Synthèse de l'évaluation du contrat 2015-2022

Cette troisième partie met en lumière les principaux constats issus de l'évaluation des précédents contrats. Ces derniers ont structuré des actions autour de 3 axes : la cohésion sociale, l'emploi et l'insertion professionnelle ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain.

1) La cohésion sociale

La cohésion sociale est "la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable". Elle implique de façon générale le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, l'inclusion sociale des personnes vulnérables.

Afin de favoriser la cohésion sociale au sein d territoire, la ville d'Antony a fait le choix d'actionner les leviers suivants :

a) L'accès aux droits

- **Actions mises en œuvre :**
 - Travailler à la synergie des offres proposées dans le cadre de l'accès au droit : les structures du champ social comme Le PIMMS Médiation Antony, la Maison France Services, le Conseil communal d'action sociale (CCAS), œuvrent pleinement à l'accès aux droits et sont des acteurs de l'autonomisation des personnes dans les différentes démarches. Le point d'accès aux droits (PAD) et les écrivains publics sont des facilitateurs pour la mise en lien avec les bons interlocuteurs. La médiation familiale accompagne les familles rencontrant des difficultés. L'Ecoute du Noyer Doré accompagne les jeunes dans leurs démarches quand enfin la médiation sociale et culturelle guide les familles les plus éloignées.
 - Favoriser l'accès au numérique : des ateliers de découverte du numérique, des ateliers et stages de dessin numérique pour les préados/ados, un accueil d'habitants pour accompagner dans les démarches des services de l'Etat, et des espaces numériques dédiés aux habitants avec un accompagnement à la demande sont mis en place.
- **Participation des habitants :**
 - Les acteurs de l'accès aux droits mettent en avant la difficulté à travailler l'autonomisation des personnes.
- **Mobilisation du droit commun :**
 - Le quartier bénéficie d'un nombre important de services publics de la ville tout en étant en parallèle très en lien avec la ville voisine, Massy, dans l'Essonne : Ecoute du Noyer Doré, centre social, le « 11 », PIJ, gymnase, PIMMS... Aussi, l'accueil de proximité est facilité ;
 - Des actions sont mises en place pour orienter vers le droit commun et le CCAS est très en lien avec les acteurs du quartier, voire conventionne sur l'accès aux droits (convention CCAS-Ville-PIMMS) ;
 - Des partenariats se mettent en place comme celui entre la CAF, le centre culturel et le CCAS autour de l'accès aux vacances ;

- Toutefois, une concentration des actions sur le quartier prioritaire, et ainsi une distinction avec les actions destinées au reste du territoire, permettrait une meilleure efficacité et une meilleure évaluation de l'action ;
- Une dématérialisation qui continue, voire s'accélère, et touche tous les domaines de l'action publique est difficile à appréhender pour les habitants : logement, droits sociaux, cartes de séjour/naturalisation, éducation (ENT/ Parcours sup...), impôts... avec un relais qui reste encore difficile à prendre et construire.
- *Ingénierie mobilisée :*
- Il n'y a pas d'ingénierie dédiée en matière d'accès aux droits mais des ingénieries dispersées au sein de différentes structures. Ces dernières peuvent être en lien comme en témoigne la qualité de travail entre le CCAS et l'Ecoute du Noyer Doré ;
- De même, de nombreuses actions sont mises en place en matière de lutte contre la discrimination, d'égalité femmes-hommes, d'accès à la culture et aux sports... mais de manière éparse : une meilleure coordination des acteurs et des actions réduirait les besoins des habitants en matière d'accès aux droits.
- *Capacité à toucher les publics cibles :*
- La proximité des structures est nécessaire pour toucher les publics les plus éloignés des institutions et des services. La mobilisation du centre culturel ou encore des pratiques de « travail de rue » permettant d'échanger simplement avec les publics de manière générale et les jeunes plus particulièrement peut être une réponse adéquate ;
- Il reste encore difficile sur certaines thématiques, notamment le handicap, de bien prendre en considération les réalités et besoins.
- *Effets sur les habitants et parcours de vie :*
- Des améliorations sont clairement constatées dans la capacité à répondre aux besoins des habitants. L'encrage de l'Ecoute du Noyer Doré, la création du centre social et culturel y ont participé tout comme la présence du PIMMS même si celui-ci touche également beaucoup d'habitants de l'Essonne (quartier mitoyen entre les Hauts-de-Seine et l'Essonne) ;
- Le sujet des femmes victimes de violence est mieux traité, notamment en matière d'accueil et d'orientation vers les acteurs ;
- Le PIMMS vient d'obtenir le Label France Services mais les effets ne sont pas encore perceptibles. Un enjeu de recrutement est aussi à noter pour permettre au service d'être plus efficient.

b) L'éducation et la culture

- *Actions mises en œuvre :*
- Ateliers orientés art-thérapie pour soutenir et renforcer la relation parent – enfant
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;
- Apprentissage de la langue : clubs de coup de pouce ; clé et cla ;
- Ateliers de lecture : dans les locaux (écoles, associations, dispositifs ville), dans l'espace public ;
- Actions à caractère intergénérationnel : Noyer en scène, actions inter familles ; actions avec la résidence Renaître.
- *Participation des habitants :*
- L'enjeu est de passer du « consommateur » à « l'acteur » pour les habitants ;

- Il est cependant constaté une démobilitation du bénévolat dans la période post-covid alors que la participation des habitants est principalement envisagée sous cet angle.
- *Mobilisation du droit commun :*
- L'action dite de droit commun est importante sur le quartier avec des services et des équipements éducatifs et culturels de proximité comme le centre socio-culturel ;
- L'ingénierie locale permet de s'inscrire dans des dispositifs comme Démos et de mobiliser des partenaires prestigieux tels que la Philharmonie ;
- Bien que la qualité du partenariat soit notable, il pourrait être souhaitable qu'elle s'ancre davantage dans un cadre conventionnel plus que dans une logique de liens informels. Cela pourrait assurer la pérennisation de ce partenariat ;
- Il peut être difficile pour des acteurs et services de droit commun de s'investir sur le quartier prioritaire en matière de suivi ou d'adaptation des projets.
- *Ingénierie mobilisée et pilotage :*
- L'action du Programme de Réussite Educative (PRE) est soutenue par une ingénierie efficace ;
- Le champ de la maîtrise de la langue est également investi avec une coordination dédiée relativement récente permettant de créer des complémentarités entre acteurs et approches ;
- Rendre l'offre plus lisible de la multitude d'acteurs peut être bénéfique.
- *Capacité à toucher le public cible :*
- Un grand nombre de structures et d'équipements de proximité facilitent la participation des publics ;
- Des réussites sont clairement identifiées avec notamment un investissement plus grand de la « carte du 11 » par les habitants du QPV ;
- L'action en proximité, en pied d'immeuble, soutenue par exemple dans le cadre des Quartiers d'été est efficace pour toucher le public du quartier, rencontrer des familles ne fréquentant pas ou peu les structures ;
- Toutefois, il semble que les capacités maximales soient rapidement atteintes malgré la forte présence de structures et de services ;
- En outre, les publics peuvent rester cantonnés sur certaines structures ou actions, avec de fait un enjeu d'ouverture plus large et de mobilité au-delà du quartier, dans une ville riche de ressources culturelles et éducatives.
- *Effets sur les habitants et parcours de vie*
- La logique d'orientation inscrite dans le programme de réussite éducative (PRE) est efficace pour cibler le public, alterner approches individuelles et collectives ;
- D'une manière générale, il est constaté une plus grande confiance vis-à-vis des institutions et structures ce qui se traduit par un investissement plus important des habitants ;
- Différentes activités, comme DEMOS ou encore les classes découvertes constituent de bons leviers pour aller vers le droit commun (séjours, conservatoire) ;

- Toutefois, des enjeux « d'innovation » existent autour du vivre ensemble et de la citoyenneté, de l'accompagnement social des populations les plus fragiles dont les primo-arrivants (intermédiation, appropriation du territoire, autonomisation) et de la médiation sociale.

c) Accès aux soins et prévention

- *Actions mises en œuvre :*
 - Mener des actions de prévention santé en direction de tous les publics, et particulièrement les jeunes : ateliers d'éducation et de prévention de la santé ; ateliers théâtre, écriture, utilisés comme outils de réflexion et de mise en situation des problématiques sanitaires rencontrées au quotidien, sensibilisation buccodentaire dans les écoles (tous les CM2 jusqu'à la crise COVID) ; sensibilisation aux gestes de premiers secours pour tous les CE2 et quelques sessions ouvertes au grand public et assistantes maternelles ; Giga la vie, avec 40 stands de prévention ;
 - Promouvoir la santé des femmes et des personnes vulnérables : participation aux campagnes de prévention menées sur plan national (octobre rose, mars bleu) ; ateliers consacrés à la santé et au bien-être pour les femmes (PARENTHÈSE, Waking up) ; groupe de réflexion et de travail sur la problématique des violences faites aux femmes ;
 - Développer les pratiques sportives en aidant les clubs dans leur projet de développement et plus spécifiquement en direction du public féminin ;
 - Sensibilisation à la pratique sportive à destination du public senior : manifestation pour la promotion du sport organisée par le conseil des séniors ; activités via le CCAS, la résidence Renaitre, les Ans toniques (aquagym, gymnastique, pétanque...) ; organisation de manifestations pour promouvoir le sport chez les jeunes (golden Blocks) ;
 - Lutter contre l'isolement et promouvoir la santé mentale : création du CLSM ; session de formation Premier Secours Santé Mentale (PSSM).
- *Participation des habitants :*
 - Les habitants inscrits dans des dispositifs associatifs et communaux sont sensibilisés à différentes questions relatives à la santé via les ateliers programmés dans le cadre de l'ASV ou au sport avec l'Académie des Sports (Judo) et les ateliers de bien-être. L'animation de ces ateliers par des intervenants spécialisés sur leurs thématiques garantit la qualité des messages éducatifs véhiculés ;
 - D'autres dispositifs abordent ces thématiques via l'organisation d'ateliers de théâtre et d'écriture orientés santé ou par l'organisation d'ateliers mêlant parents et enfants pour renforcer la puissance du message éducatif ;
 - Toutefois, des problèmes sont identifiés quant à la connaissance des structures et des services existants, à l'émergence ou au renforcement de problématiques (santé mentale et réseaux sociaux), à l'accès aux soins de plus en plus difficile ;
 - Un manque de visibilité est notable sur les moments stratégiques où les difficultés d'ordre comportemental et les situations les plus fragiles sont les plus palpables (soir, nuit) ;
 - Le taux de participation des habitants du QPV sur les manifestations organisées par la Ville, le taux d'inscription aux associations pour les habitants du QPV et la part du public féminin sont difficiles à établir.

- *Mobilisation du droit commun :*
 - La participation aux campagnes nationales de dépistage permet de faire des animations spécifiques en direction du public du quartier puis d'entraîner ces personnes à participer aux animations faites dans d'autres quartiers de la ville ;
 - La ville mobilise ses services (Prévention et Cohésion Sociale, ASV, Communication, Jeunesse, Sport) et travaille de concert avec le CCAS, l'ARS, la CAF. Une mobilisation de l'ARS et de la CAF accentuée pourrait être bénéfique ;
- *Ingénierie mobilisée et pilotage :*
 - Différents niveaux de coordination sont mobilisés pour optimiser les ressources et offrir des réponses aux constats de terrain. L'ASV qui, par un diagnostic annuel et partagé entre les partenaires, permet d'échanger sur les problématiques de santé et de programmer les actions à mener.
- *Capacité à toucher les publics cibles :*
 - La mise en place des formations PSSM donnent aux professionnels des connaissances sur le repérage de situations de repli sur soi et/ou un comportement relevant d'un accompagnement psychologique ou psychiatrique, ainsi que la multiplication des espaces d'informations et d'expression ;
 - Cependant, il est constaté un manque de présence humaine sur le territoire le soir, au moment où les problématiques sont les plus visibles, accompagné d'une forte croissance des problèmes de comportement, d'incivilités dues aux addictions et de difficultés de recrutement en psychiatrie.
- *Effets sur les habitants et parcours de vie :*
 - L'intervention de spécialistes (éducateurs sportifs, nutritionnistes, médecins) sur les événements ou sur les ateliers est appréciée du public (Octobre rose, les conduites addictives, sensibilisation aux gestes premiers secours ...) ;
 - La formation PSSM a été positive pour les professionnels qui osent plus facilement aborder le sujet avec le public.

d) Prévention de la délinquance et lutte contre la radicalisation

- *Actions mises en œuvre :*
 - Une programmation d'activités sportives et culturelles porteuses de valeurs éducatives et citoyennes est à noter ;
 - Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est mis en œuvre ;
 - Le dispositif « voisins vigilants » a été déployé ;
 - Cependant, LE CLSPD ne répond pas aux enjeux identifiés et ne mobilise pas les ressources nécessaires à des solutions durables. Une ou des instances davantage décentralisées montreraient plus d'efficacité et de réactivité en matière de sécurité et de prévention des incivilités par exemple ;
 - Une intervention dans la zone de dégradations (tag, vitre hall cassée, etc...) pour améliorer l'image du quartier.

2) Emploi et insertion professionnelle

▪ *Actions mises en œuvre :*

- Ateliers et stages de découverte de métiers autour de l'art et de l'artisanat ;
- Chantiers éducatifs et d'insertion supervisés par l'équipe d'éducateurs de l'Ecoute du Noyer Doré ;
- Mise à disposition d'espaces numériques (ordinateurs, tablettes, accès internet...) pour les étudiants et personnes démunies de ces outils ;
- Accompagnement dans l'utilisation des outils informatiques (création d'un mail, France connect, rédaction de CV et lettre de motivation...)
- Formations à l'utilisation du numérique (AGEFA, digitruck, PIMMS) ;
- Accueil Information Jeunesse ;

- Les Ateliers Socio Linguistiques, bien implantés, sont à pérenniser et à développer.

▪ *Participation des habitants :*

- L'engagement des jeunes et plus largement des publics dans les accompagnements proposés passe par des approches permettant aux demandeurs d'emploi d'être acteurs de leurs projets ;

- Le bénévolat n'est pas assez pris en compte dans l'accompagnement des personnes ou dans les parcours alors qu'il est source d'engagement, de découverte et de développement d'appétence et de compétences.

▪ *Ingénierie mobilisée et pilotage :*

- Des instances et des groupes de travail sont mis en place notamment sur les questions de jeunesse avec le PRIJ. Ces instances permettent une meilleure identification des publics cibles et l'échange de l'information ;

- Une meilleure complémentarité des instances serait souhaitable. Par exemple, des acteurs importants mobilisent peu le PRIJ.

▪ *Capacité à toucher les publics cibles :*

- Les démarches comme le PRIJ permettent d'aborder des situations concrètes et précises, collectivement. L'efficacité repose sur la mobilisation partenariale et la capacité de chacun à orienter le public jeune ;

- Le « travail de rue », d'aller vers les publics permet un contact efficace avec les jeunes et d'établir des liens de confiance ;

- Cependant, tous les publics ne sont pas touchés par les dispositifs : la population des seniors, par exemple, peut faire l'objet d'une plus grande diversité d'actions. Des liens seraient à renforcer entre les acteurs pour mieux identifier les publics, voir identifier les ruptures (sorties du système scolaire, déménagements/ emménagements).

▪ *Effets sur les habitants et parcours de vie :*

- Une diversification de l'offre en matière de formation / insertion semble se faire ;

- Une stratégie, suite à l'étude ANCT, se met en place en termes de développement économique du quartier, intégrant les dimensions de l'économie sociale et solidaire ;

- Toutefois, les propositions en matière d'insertion et de formation (tel que le numérique) ne sont pas adaptées pas à tout le monde, notamment aux familles monoparentales.
- Le sujet de la garde d'enfants pour aller se former, reprendre une activité, reste problématique malgré des places en crèche (crèche IEPC...).

3) Cadre de vie et renouvellement urbain

- *Abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB)*
 - Le bailleur Hauts-de-Bievre Habitat n'a pas recours à l'abattement de la TFPB. Le bailleur social pourrait davantage être impliqué dans la politique de la ville.
- *Renouvellement urbain*
 - L'ouverture du quartier vers le reste de la ville pourrait être accentuée. Cela peut se traduire par des projets de redéfinition de l'espace urbain, notamment de voies piétonnes ou cyclables qui relient les deux.
- *Le Conseil Citoyen du Noyer Doré*
 - La création du Conseil Citoyen et son implication et force de propositions et d'initiatives en matière de cohésion sociale, d'éducation et de toutes actions favorables à la propreté citoyenne...
 - Environnement et cadre de vie : éco-citoyenneté (sensibilisation au maintien de la propreté)
 - Education et Réussite Educative par le maintien du lien avec les équipes enseignantes des écoles et les associations de parents d'élèves
 - Emploi et développement économique : l'essentiel des travaux dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de longue durée (TZCLD)
 - Les comités techniques en Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour assurer le suivi des engagements pris par les différentes parties concernées (services municipaux, bailleur, VSGP)
 - Son engagement au travers son journal, partage et transmission des informations, actualités et actions (le Journal du Conseil Citoyen)

IV. Rappel des objectifs nationaux et départementaux

1) Les objectifs nationaux

Conformément à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, les nouveaux contrats Engagements Quartiers 2030 doivent permettre de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc... ;

2) Les priorités départementales

Les priorités départementales émanent notamment des réunions thématiques des 21 et 26 juin 2023, qui ont permis d'associer l'ensemble des partenaires du contrat Engagements Quartiers 2030. Ces réunions participatives ont permis de dégager les priorités sur les thématiques suivantes :

a) L'éducation

▪ *L'accompagnement à la scolarité*

Au cours des réunions de concertation préalables à l'élaboration du contrat Engagements Quartiers 2030, les orientations suivantes ont pu être dégagées :

- Maintien et développement du modèle des Cités éducatives ;
- Entretien d'un dialogue continu avec les familles ;
- Développement des cordées de la réussite impliquant des établissements de proximité.

▪ *Le soutien à la parentalité*

- Développement de dispositifs d'information des parents et d'aide à la parentalité (séminaires de la parentalité) ;
- Accompagnement des parents à l'appropriation des outils numériques ;
- Développement des dispositifs d'accès aux vacances.

▪ *Avenir professionnel et orientation*

- Développement des immersions en milieu professionnel (exemple : stages, journées portes ouvertes) ;
- Promotion des parrainages.

b) L'emploi et l'insertion professionnelle

▪ *Lever les freins périphériques à l'emploi ou l'insertion professionnelle*

- Développement des modes de garde ;
- Renforcement du maillage des ateliers sociolinguistiques ;
- Accompagnement dans le numérique.

▪ *L'accompagnement vers et dans l'emploi*

- Développement des coopérations entre les acteurs de l'emploi et de la formation ;
- Développement de l'analyse des besoins des entreprises.

-

c) L'égalité femmes-hommes

- *La lutte contre les violences faites aux femmes*
 - Développement des formations à la détection et à la prévention des différentes formes de violence auprès de l'ensemble des acteurs ;
 - Développement des dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violence ;
 - Développement d'une culture de l'égalité dès le plus jeune âge.
- *L'égalité professionnelle*
 - Soutien aux actions de lutte contre les stéréotypes liés aux filières supérieures et aux métiers, en lien avec les établissements scolaires et les entreprises du territoire ;
 - Développement des dispositifs luttant contre les freins périphériques à l'emploi.
- *L'autonomie économique*
 - Développement des dispositifs Français Langue Etrangère (FLE) avec les associations ;
 - Développement des crèches d'insertion.

d) La santé

- *L'accès aux soins et la prévention*
 - Maintenir et développer des permanences de la CPAM ;
 - Maintenir et développer les démarches de proximité comme le Bus santé.
- *La santé des jeunes*
 - Développement de l'aller-vers à travers le soutien à des dispositifs de proximité comme les équipes mobiles en santé mentale ;
 - Adapter la capacité de prise en charge dans les CMP et les CMPP.
- *Le sport et santé*
 - Promouvoir la pratique d'activités sportives intergénérationnelles ;
 - Développement de parcours de prévention santé en lien avec les établissements scolaires.

e) Le sport et la culture

- *Développer la culture dans les QPV*
 - Faciliter l'accès aux lieux culturels des familles ;
 - Développement des relais de culture via des médiateurs culturels et des artistes ;
 - Développement des pratiques culturelles après l'école via des dispositifs à étendre comme les Micro-folies.
- *Dispositifs sportifs en faveur des habitants*
 - Accroître les aménagements permettant l'activité physique dans l'espace public.
 - Afin de mettre en œuvre ces priorités départementales, il s'agira notamment de s'appuyer sur les dispositifs thématiques existants, en élargissant leur portée et en assurant un maillage territorial équilibré.

3) Les dispositifs existants

Les priorités identifiées prennent appui sur les dispositifs existants qui pourront être complétés par des actions nouvelles et innovantes. Tous ces dispositifs ne sont pas présents dans chaque commune disposant d'un quartier prioritaire, mais ils constituent autant d'initiatives pouvant être diffusées et amplifiées.

a) Dans le domaine de l'éducation

- *Le programme de la réussite éducative (PRE)*

En 2023, les neuf programmes de réussite éducative déployés sur le département dans les neuf communes disposant de QPV représentent un montant de 1 753 161 € pour un public cible de 3 907 personnes en 2022. Ce sont ainsi 2 200 jeunes qui sont suivis dans le cadre du PRE du département en 2023. Ce programme éducatif propose aux familles volontaires, un accompagnement personnalisé de l'enfant ou du jeune, hors temps et hors cadre scolaire. Il s'agit de faire connaître ce dispositif aux parents, de diversifier et d'élargir l'offre, en capitalisant sur les bonnes pratiques.

- *Les cités éducatives*

La Cité éducative est une démarche partenariale, co-pilotée par la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la commune, visant à intensifier l'accompagnement des enfants, de la petite enfance jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après l'école. Elle consiste en une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, collectivités territoriales, associations, habitants.

Depuis 2022, le département des Hauts-de-Seine compte quatre cités éducatives, mises en place entre 2019 et 2022. Les Cités éducatives tendent notamment à consolider les savoirs fondamentaux, à promouvoir la santé, le bien-être, l'accès au sport et à la culture, les valeurs républicaines, à renforcer le parcours d'orientation, d'insertion professionnelle et sociale. Dans ce cadre, une articulation entre cité éducative, PRIJ et PRE est vivement recherchée. Leur bilan fait état de 15 224 bénéficiaires en 2022 (soit une moyenne de 3 806 par cité) et de 197 actions en faveur de la promotion de la continuité éducative et de l'ouverture du champ des possibles. Il s'agit d'ancrer ce dispositif sur le territoire et d'essaimer ce modèle de gouvernance participative.

- *Les cordées de la réussite*

Les cordées de la réussite visent à lever les obstacles psychologiques, sociaux, géographiques et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès de ces jeunes aux formations de l'enseignement supérieur. Ce sont 1 032 élèves qui bénéficient de ce dispositif dans le département en 2021. Les encordés sont prioritairement les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV).

Ils bénéficient de l'accompagnement d'établissements d'enseignement supérieur têtes de cordées, parmi lesquels l'Université Paris Nanterre, Université Paris Dauphine, Lycée Lakanal et l'ISEP, école d'ingénieur et du numérique. Les cordées de la réussite gagnent à se multiplier, en touchant un plus grand nombre de classes et en impliquant une diversité d'établissements d'enseignement supérieur.

b) Sur le volet de l'emploi et de l'insertion professionnelle

- *Le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ)*

Le PRIJ s'adresse à des jeunes de 16 à 30 ans résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en quartier de veille active, ainsi qu'aux jeunes placés sous main de justice.

Le dispositif a été déployé à compter de 2018, progressivement sur les 9 communes dotées de quartiers prioritaires. Depuis août 2023, ces 9 communes bénéficient d'un PRIJ et de référents de parcours en

charge de l'aller-vers les jeunes NEET. Le bilan 2022 fait état de 112 % de sorties positives par rapport à 2018, soit d'une montée en puissance qui se poursuit aujourd'hui.

- *Les cités de l'emploi*

Les cités de l'emploi ont pour public cible les jeunes sans solution de 16 à 29 ans, les jeunes de plus de 26 ans cumulant des freins connexes à l'emploi, ou encore les jeunes diplômés disposant au minimum d'un Bac+2.

En 2022, deux Cités de l'emploi ont été mises en place dans le département. Leur bilan est positif puisqu'il fait état de 86 personnes accompagnées et de 45 sorties positives. Les Cités de l'emploi doivent trouver un prolongement dans le PRIJ et dans les déclinaisons territoriales de France Travail.

Ces dispositifs viennent en appui du droit commun déployé par tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, dont Pôle Emploi et les missions locales, dans les quartiers prioritaires.

c) Dans le cadre de l'urbanisme et du logement

- *Les programmes nationaux de renouvellement urbain (PNRU)*

Le département comprend 9 projets NPRU, dont 6 d'intérêt national et 3 quartiers d'intérêt régional. Cinq conventions ont déjà été signées correspondant à 6 quartiers en 2022, et la fin de cette même année marque la validation des 9 projets des Hauts-de-Seine. Le PNRU contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants, au cœur des priorités du présent contrat.

- *Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties*

Le dispositif de l'abattement partiel concerne 17 bailleurs sociaux, soit 33 conventions, répartis sur huit communes comportant des quartiers prioritaires. Le montant total de l'abattement partiel de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties représente 5 798 769 € en 2021. L'abattement de TFPB représente un levier important au service de l'amélioration du cadre de vie. Il fait l'objet d'une répartition concertée ciblée sur les priorités départementales et locales, et d'une évaluation annuelle.

d) Sur le volet culturel

- *Micro-folies*

Le département compte 6 Micro-folies, dont 3 en QPV. Les années à venir verront une montée en puissance dans le département, de ce dispositif favorisant l'accès à la culture.

- *Jumelages culturels*

A travers la signature de nouvelles conventions triennales, les jumelages culturels ont fait l'objet d'une réorientation en 2021, permettant à deux établissements publics culturels nationaux d'intervenir dans les quartiers situés en QPV : le Panthéon et le Musée du Louvre.

Les structures culturelles locales seront impliquées dans cette dynamique créatrice de nouveaux liens localement et de vocations pour le jeune public qui en bénéficie.

e) A regard de la prévention de la délinquance, des valeurs de la République et de la laïcité

- *Adultes-relais*

Le département disposait en 2022 d'une dotation de 103 conventions adultes-relais. La répartition géographique de ces conventions reflète la répartition territoriale de la population en quartier prioritaire. Il sera veillé à l'efficacité des procédures de recrutement, afin de limiter la vacance sur ces postes. Ceux-ci seront déployés selon les priorités départementales et les spécificités locales.

- *Objectifs prévention*

Annoncés lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021, ces bataillons viennent renforcer la présence sur le terrain de médiateurs et d'éducateurs spécialisés pour répondre aux attentes des habitants des quartiers prioritaires, en matière de tranquillité et de sécurité. Des dispositifs Objectif Prévention pourront être déployés à cette image, pour prévenir la délinquance juvénile préjudiciable au vivre-ensemble dans les quartiers. Des adultes-relais pourront être dédiés à ces missions de médiation sociale.

- *Valeurs de la République et Laïcité (VRL)*

Le plan de formation "Valeurs de la République et Laïcité" a été initié en 2021. Au 10 octobre 2022, le nombre de personnes formées a été multiplié par 10 par rapport à 2021, soit 403 personnes. La diffusion des valeurs républicaines, par la formation des professionnels, comme par la sensibilisation des jeunes publics, constitue un axe fort du présent contrat.

V. Les priorités et les objectifs pour le quartier du Noyer Doré

1. La vision de la ville

Un objectif stratégique : préserver le statut d'espace d'accueil et de promotion sociale

Le quartier du Noyer Doré est un des sous-ensembles urbains les plus fragiles de la ville d'Antony. Sur les 1 403 logements sociaux de ce quartier, une affectation sur deux est issue du droit opposable au logement, institué par la loi 5 mars 2007. Il en résulte qu'une bonne partie des habitants de ce quartier se confrontent à de profondes vulnérabilités d'ordre social et économique. Ces dernières sont d'ailleurs parfaitement identifiées : surpeuplement des logements, monoparentalité, précarité des revenus souvent résultantes d'un niveau de qualification faible, barrière de l'apprentissage de la langue française pour les ménages étrangers. Au sein du périmètre prioritaire, un ménage sur trois dispose de moyens de subsistance en deçà du seuil de pauvreté, à savoir moins de 1 158 euros par mois.

Face à cette réalité, la Ville a engagé depuis plus de vingt ans, bien avant la précédente contractualisation, une politique dont l'objectif stratégique est de faire de ce quartier un espace de promotion sociale et citoyenne. La Ville considère qu'il n'existe aucune alternative crédible à cet objectif.

Les actes de vandalisme de 2023 interpellent

Les efforts de restructuration de l'ensemble du Noyer Doré ont permis de renforcer l'accès aux droits après que ce quartier a été repensé dans sa globalité en termes de bâti, d'équipements publics et de mobilité au cours du premier Plan National de Rénovation Urbaine (2004-2020). Dès 2010, les réalisations effectuées à Antony étaient classées parmi les cinquante réussites de ce plan par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Pour autant, plus d'une décennie après ces opérations d'envergure, les émeutes de la fin du printemps 2023 interpellent. L'acharnement des incendiaires sur les équipements emblématiques de ce quartier illustre que ces derniers sont encore, aux yeux de certains publics, le symbole d'un bien public qui leur est interdit.

L'éducation des jeunes publics demeure un enjeu majeur

L'action de la Politique de la Ville s'inscrit en amont des dérives délictueuses auxquelles nous avons assisté l'année dernière. Dans cet amont, l'école de la République joue un rôle fondamental. Toutes les opportunités doivent être ouvertes aux jeunes de ce quartier en matière de promotion sociale.

La Ville attend de son partenaire qu'est l'Etat un appui significatif, notamment par la dotation de moyens à l'école Anatole-France. Cette école, au cœur du quartier, doit pouvoir accueillir ses écoliers dans des conditions adaptées au regard des fragilités de certains d'entre eux, des fragilités diagnostiquées et connues de longue date.

La Ville ne renoncera pas à demander à l'Etat de permettre le dédoublement de classe dans cet établissement. Il s'agit de l'unique option permettant de réduire le nombre d'écoliers par classe, assurant ainsi un suivi de plus grande qualité aux enfants qui en ont le plus besoin.

La Ville a aussi lancé un processus de reconstruction de l'école Anatole-France. La nouvelle école présentera un agencement et une architecture pensés de manière novatrice afin de faciliter l'apprentissage des élèves.

Il faut aussi s'assurer que les plus jeunes pourront poursuivre une scolarité dans un parcours classique malgré l'éventualité d'épisodes plus difficiles. En appui de l'instruction dispensée par l'Education Nationale, la Ville continuera de travailler à enrichir le périscolaire des enfants et des adolescents du Noyer Doré via un dispositif de Réussite Educative qui lui est propre, ainsi qu'un ensemble d'activités diversifiées rendues possibles par le maillage des acteurs associatifs du quartier.

La prévention demeure une composante majeure de la continuité éducative

La Ville d'Antony continue de poser les jalons d'une continuité éducative dans le quartier, que ce soit par un périscolaire à forte dimension éducative ou par la prévention spécialisée. Ces efforts ne garantissent malheureusement pas que tous les jeunes de 16 à 25 ans parviennent à se réaliser, à aller au bout de leur projet personnel. Un certain nombre d'entre eux peuvent malheureusement être submergés par les difficultés de leur environnement de proximité.

La Ville, depuis presque deux décennies, lutte activement contre leur marginalisation par le biais d'une politique de prévention spécialisée, articulée avec la prévention de la délinquance. Sur ce front, la Ville intensifiera son action par le biais d'un accompagnement individualisé de ces jeunes en difficulté.

L'enjeu des jeunes les plus éloignés des institutions publiques

Enfin, il demeure un enjeu de taille : la reprise du dialogue avec les jeunes les plus éloignés des services publics. Ces jeunes expriment leur défiance à l'endroit des institutions en cédant à la violence et aux dérives délictueuses. La ville d'Antony ne sous-estime pas à quel point ces jeunes peuvent être en rupture avec les services publics. En conséquence, la Ville entend renforcer la médiation jeunesse en l'articulant avec une offre adaptée de dispositifs d'insertion pour les jeunes.

L'objectif est de permettre à ces publics de renouer avec une perspective personnelle par l'insertion professionnelle et l'accès à des formations qualifiantes. Plus globalement, la Ville s'attachera à travailler au rapprochement des jeunes avec les institutions publiques.

Un cadre de vie de qualité, adapté aux défis de notre temps

Au-delà des questions relatives à la jeunesse, la ville d'Antony souhaite accompagner tous les habitants du périmètre prioritaire dans leur démarche d'accès aux droits. Le premier d'entre eux est celui d'un droit à un cadre de vie de qualité. La Ville continuera de soutenir financièrement le bailleur social dans toutes ses actions visant à préparer le parc des logement sociaux du Noyer Doré aux transitions énergétique et écologique. La Ville financera, de surcroît, des programmes d'investissement ciblés, à partir des ressources de l'abattement fiscal et en concertation avec les habitants afin de répondre aux besoins identifiés par les locataires du parc social.

La Ville œuvrera, comme elle l'a toujours fait, à la tranquillité publique en continuant de déployer ses actions de prévention et en renforçant son maillage de vidéoprotection qui, en particulier à Antony, a démontré sa pertinence et son efficacité.

L'accès aux droits sera un enjeu de la nouvelle contractualisation

Parmi les droits fondamentaux pour lesquels la ville d'Antony se mobilisera au cours de la nouvelle contractualisation, la reconstruction d'une offre de santé pluridisciplinaire après le retrait de la Croix-Rouge comme gestionnaire du Centre de Santé du Noyer Doré. Les questions de santé demeurent en effet primordiales dans les quartiers prioritaires. Les études soulignent combien les précarités auxquelles font face leurs habitants pèsent sur leurs modes de vie, et donc sur leur santé. Dans un contexte de désertification médicale croissante, l'aide de l'Etat à la constitution de cette maison de santé est nécessaire. La Ville demandera à l'Etat de l'appuyer dans cette démarche via des aides à l'installation de praticiens dans le quartier. La Ville sera vigilante au déploiement à bon niveau de toutes ses politiques de prévention santé, que ce soit sur le plan physique ou mental. De manière plus générale, la Ville travaillera au renforcement de la coordination de la médiation sociale portée par les associations, le PIMMS et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), par la création d'une ingénierie sociale dédiée.

L'autonomie par une citoyenneté active

Enfin la ville d'Antony accompagnera tous les habitants dans leurs projets professionnels ou citoyens. En matière d'emploi, la Ville poursuivra ses efforts de renforcement de l'insertion des publics à plus faible employabilité en les emmenant vers des formations qualifiantes. La Ville accroîtra son appui à la création d'entreprises tout en œuvrant, parallèlement, à la préservation du commerce de proximité.

Enfin, la Ville continuera de soutenir la démocratie participative, en renforçant la gouvernance des instances participatives du quartier et en garantissant leur renouvellement. Elle favorisera la prise d'initiatives citoyennes des habitants et favorisera leur participation à l'animation globale du quartier.

2. Les engagements de la ville d'Antony

Les orientations globales de la Ville

La ville d'Antony a souhaité maintenir les axes de la contractualisation du Contrat de Ville 2014-2023 à savoir : Cohésion sociale, Cadre de Vie et Environnement, Emploi et Développement Economique. Il s'agit là de l'expression de son souci de cohérence dans son action et de lisibilité des objectifs opérationnels qu'elle s'assigne.

La Ville souhaite, en outre, une appropriation de sa stratégie par les habitants concernés. En s'appuyant sur la concertation citoyenne qui s'est tenue au cœur du quartier du Noyer Doré à Antony en septembre 2023, ainsi que sur l'ensemble des "tables de quartier", des orientations prioritaires ont retenues par les habitants pour leur quartier ont guidé les orientations globales de la ville.



Pour chaque axes prioritaires le symbole de l'ampoule rappellera les attentes et préconisations des habitants et du Conseil citoyen du Noyer Doré sur les thématiques abordées.

De façon transverse, il est important pour la ville de marquer son engagement dans la promotion de l'égalité femmes-hommes.

L'égalité femmes-hommes doit être intégrée de manière transversale dans l'ensemble des objectifs et des axes stratégiques du contrat d'engagements quartiers 2030. Plusieurs enjeux cruciaux pour le développement social, économique et culturel en découlent :

La justice sociale et la lutte contre les discriminations : Les quartiers prioritaires sont souvent confrontés à des situations de précarité et de marginalisation, où les femmes peuvent être particulièrement vulnérables aux discriminations liées au genre. Tenir compte de cet aspect positionne le Noyer Doré dans la lutte active contre ces discriminations dans le but de favoriser un lieu de vie plus juste et équitable.

La participation et la représentation : Fort est de constater que dans les quartiers, les femmes sont sous-représentées dans les processus de décision et de gouvernance locale. En promouvant leur participation active et en garantissant leur représentation dans les instances de concertation et de prise de décision, leur légitimité sera renforcée sur le territoire de manière efficace.

« L'Empowerment » des femmes : Favoriser l'autonomisation des femmes en leur offrant des opportunités d'éducation, d'emploi, d'entrepreneuriat et de leadership au sein même du quartier va permettre de renforcer leur capacité à influencer positivement leur environnement et à contribuer au développement économique et social local.

L'Amélioration des conditions de vie : Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans la planification urbaine et l'aménagement du territoire contribue à créer des espaces publics plus sûrs, plus accessibles et plus inclusifs, qui favorisent le bien-être et la qualité de vie de toute la population.

La santé et le bien-être : Les femmes sont souvent les principales responsables des soins et de la santé de leur famille. En proposant des services de santé adaptés à leurs besoins et en promouvant des modes de vie sains, la ville contribue à finalement améliorer la santé et le bien-être de l'ensemble de la communauté.

Éducation et formation : Investir dans l'éducation des filles et des jeunes femmes est essentiel pour briser le cycle de la pauvreté et favoriser le développement socio-économique du quartier. En garantissant un accès équitable à l'éducation et à la formation professionnelle, on renforce les perspectives d'avenir des femmes et de leur famille. Pour faciliter les conditions de retour à l'emploi, la ville sera attentive aux mesures envisageables.

La Sécurité et la prévention des violences : Les femmes sont souvent plus exposées aux violences domestiques et aux agressions dans l'espace public. En mettant en place des politiques de sécurité et des dispositifs de prévention adaptés, c'est la protection et le bien-être des femmes et de leur entourage qui est assuré.

En intégrant ces mesures dans le contrat d'engagements, la ville contribue à créer un environnement plus inclusif, égalitaire et respectueux des droits des femmes et des hommes, favorisant ainsi le développement durable et le bien-être de toute la communauté.

Axe 1 _ La cohésion sociale

Les problématiques de cohésion sociale sont assez larges puisqu'elles englobent les questions de réussite éducative, l'accompagnement de la jeunesse, la prévention spécialisée, la parentalité, l'accès aux droits, la médiation sociale et culturelle, la santé, le sport et la culture.

Le quartier prioritaire de la politique de la ville présente des caractéristiques propres qui indiquent des écarts avec les autres quartiers d'Antony. Ces écarts sont observables en termes de niveau de revenus, de monoparentalité et de qualification.

Les signataires s'accordent donc sur la nécessité de :

- Développer l'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative
- Favoriser l'accès aux droits, notamment les soins, à l'éducation à la santé et à la prévention santé des habitants
- Prévenir la délinquance et favoriser la citoyenneté
- Renforcer le lien et la cohésion sociale

Ces actions répondent aux objectifs stratégiques définis lors de la contractualisation précédente, à savoir favoriser l'accès aux droits primordiaux que sont :

- L'éducation, notamment via le développement de la Réussite Educative et l'accompagnement à la parentalité,
- La santé, ce qui englobe la prévention et l'accès aux soins,
- L'insertion sociale et économique pour la jeunesse
- La prévention de la délinquance
- Le renforcement du lien social entre les habitants
- La promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines.

Dans la nouvelle contractualisation, les engagements de la Ville reconduisent les objectifs stratégiques du Contrat de Ville 2014-2023.

Les orientations stratégiques

- Mise en cohérence de la politique éducative sur l'ensemble du territoire
- Renforcement de la médiation jeunesse
- Renforcement de la prévention de la délinquance
- Renforcement de la politique jeunesse dans ses diverses composantes et son caractère transversal
- Renforcement de la politique culturelle du territoire
- Mise en cohérence de la politique sociale sur l'ensemble du territoire
- Amélioration de l'état de santé de la population
- Encouragement des projets permettant de promouvoir de la citoyenneté et des valeurs républicaines

La déclinaison opérationnelle de ces orientations stratégiques a été, quant à elle, revue sur la base des évaluations conduites en 2022. Elle est présentée dans les paragraphes qui suivent sous forme de sections.

a) Jeunesse – Réussite Educative - Continuité éducative - Soutien à la parentalité



En matière d'éducation, les familles du quartier mettent en avant le besoin que les dispositifs d'accompagnement existants, reconnus et appréciés comme « 1,2,3 Malins », profitent à un plus grand nombre d'enfants, au-delà de ceux identifiés dans le cadre de la Réussite Educative.

Pour renforcer le soutien à la parentalité, contribuer au bon déroulement de leur scolarité et favoriser la poursuite des études, les familles demandent la mise en place d'une aide financière dont les modalités d'attribution seraient à définir. Le soutien à la parentalité est en effet essentiel pour promouvoir un environnement familial favorable au développement et à l'épanouissement des enfants. Il contribue également à prévenir les difficultés éducatives, à renforcer les compétences parentales et à favoriser la cohésion sociale quelles que soient les histoires familiales. C'est dans cette dynamique que plusieurs actions ont été identifiées par les habitants : ouverture d'une salle de quartier pour permettre aux mères de se retrouver et partager leurs compétences et prendre des initiatives ; Accès aux infrastructures sportives le week-end pour les familles et leurs enfants qui sortent peu ou pas du quartier ; Développement d'activités pour renforcer l'interculturalité et le vivre ensemble et ainsi prévenir d'un repli communautaire éventuel.

La jeunesse fait également l'objet d'axes de réflexion du Conseil Citoyen du Noyer Doré (CCND) qui propose d'élargir les actions proposées par l'Ecoute du Noyer Doré et le Club Ados Réussite. Ces deux structures municipale et associative sont aujourd'hui les plus présentes et identifiées dans le parcours des jeunes. Elles proposent déjà un nombre important d'actions complémentaires qui pourraient davantage s'étendre pour mieux répondre aux besoins des habitants.

La stratégie de la Ville

Un des enjeux de ce contrat est l'installation d'une continuité éducative pour les publics jeunes du quartier, de 3 à 25 ans, en développant les dispositifs existants et en renforçant leur articulation. Cela suppose en **prérequis que l'Ecole Anatole-France intègre à nouveau la géographie prioritaire de l'Education Nationale.**

1. Renforcer le dispositif à destination des jeunes du quartier

A la création du Centre Culturel Ousmane Sy en 2016, anciennement dénommé Centre Social et Culturel, il n'avait pas été prévu de doter le centre d'un pôle jeunesse. Il a développé par la suite un pôle 6-11 ans afin d'y recevoir les activités périscolaires des écoliers. La Ville considèrerait alors qu'au-delà de 11 ans, les enfants seraient pris en charge par la prévention spécialisée.

Les échanges avec les acteurs associatifs en prise avec la jeunesse du Noyer Doré tout au long de la contractualisation précédente, et les rencontres avec les jeunes lors des tables rondes de quartier ont permis d'apporter de nouveaux éclairages sur des besoins d'animation à destination des jeunes. Deux projets structurants ont été retenus et qui seront portés par le pôle jeunesse du Centre Culturel Ousmane Sy : le projet d'un lieu de vie situé dans le quartier à destination des jeunes, sous la forme d'une maison de quartier ; le développement de l'Académie des Sports.

Cette académie vise à encadrer les jeunes du quartier dès l'âge de six ans dans une pratique sportive inclusive, notamment à destination des publics en situation de handicap, et à forte connotation éducative. Il s'agit, tout à la fois, de promouvoir les valeurs du sport tout en sensibilisant les jeunes à des notions structurantes pour notre société telles que la notion d'égalité entre hommes et femmes. Cette académie devrait aussi en collaboration avec la médiation jeunesse initier les jeunes à des pratiques sportives plus éloignées de leurs références comme, pour ne citer que quelques sports, l'escrime, le ping-pong, la danse etc.

2. Mettre en place une continuité éducative

La Ville établira une continuité éducative qui sera déployée en trois strates complémentaires :

- Une première strate à destination des très jeunes publics 3-11 ans, qui articulera le dispositif de Réussite Educative pour les écoliers, les dispositifs périscolaires d'appui à la scolarité comme l'aide aux devoirs, la lutte contre le décrochage scolaire, et enfin l'accès à une pratique sportive éducative via l'Académie des Sports

- Une seconde strate à destination des 11-16 ans, comprenant le dispositif de réussite éducative pour les collégiens, les dispositifs périscolaires dont l'objectif est la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, les dispositifs permettant l'accès à une pratique sportive éducative, auxquels s'ajoutera la prévention spécialisée par le travail de rue et les chantiers éducatifs.

- Une dernière strate à destination des 16-25 ans, qui reposera essentiellement sur l'Accompagnement Suivi Jeunes (ASJ), la cellule de veille communale et qui aura pour objectif les préventions primaires et secondaires de la délinquance – avant que le jeune soit passé à l'acte – ainsi que l'intégration sociale et économique des jeunes. La prévention tertiaire, ou prévention de la récidive, reviendra au champ de compétence de la Tranquillité Publique et donc du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

3. Poursuivre les actions de réussite éducative

Dans le cadre du programme et des dispositifs de Réussite Educative, la ville poursuivra la dynamique de diversification des activités périscolaires à destination des enfants et des adolescents dans une logique de complémentarité avec les activités scolaires.

4. Articuler l'aide à la parentalité avec les ressources de la ville

La Ville s'est dotée d'une Maison des Familles située dans le quartier Jean-Zay. Il s'agit d'un lieu ressource, convivial et chaleureux, qui offre un espace d'information, de soutien, des ateliers, des conférences autour de la parentalité. Ce lieu ressource propose l'intervention de professionnels et a tissé des liens étroits avec tous les partenaires de la ville qu'ils soient institutionnels ou associatifs. La Ville souhaite que l'espace d'accueil parents-enfants (LAPE) du Centre Culturel Ousmane-Sy puisse trouver les synergies appropriées avec la Maison des Familles afin que les parents du quartier puissent trouver un soutien adapté à leurs besoins, en toute proximité.

5. Réinvestir le temps des vacances scolaires

Une attention particulière sera portée aux dispositifs durant les périodes de vacances scolaires. Ces périodes seront l'occasion d'initier les jeunes aux pratiques sportives éloignées de leurs références communes mais pratiquées au Complexe Sportif Eric-Tabarly du quartier. Ces initiations seront encadrées par des éducateurs dans le cadre du dispositif de l'Académie des Sports. L'Académie visera aussi à promouvoir la pratique du sport féminin.

6. Permettre aux jeunes de s'impliquer dans leur quartier

Comme rappelé dans la partie présentant les objectifs globaux de la Ville, il est complexe de reconstruire un dialogue avec tous les jeunes. Parmi les aspirations très clairement exprimées, la mise en place d'une Maison de Quartier destinée aux jeunes s'impose. Bien que la Ville entende répondre à cette aspiration, il est aussi nécessaire que s'institue un dialogue entre la Ville et les partenaires de la Politique de la Ville. A cet effet, la Ville souhaite voir la création d'un conseil des jeunes du quartier dont l'animation pourrait être assurée par le futur pôle jeunesse de Centre Culturel Ousmane-Sy.

Les objectifs opérationnels

✓ Education – Réussite Educative - Soutien à la Parentalité

Dans le cadre du programme et des dispositifs de Réussite Educative, la ville poursuivra la dynamique de diversification des activités périscolaires à destination des enfants et des adolescents dans une logique de complémentarité avec les activités scolaires.

- Intégrer à nouveau l'école Anatole-France en éducation prioritaire
- Reconstruire l'Ecole Anatole-France avec pour objectif de réaliser un bâti plus adapté aux apprentissages.
- Prévenir, lutter contre l'échec et le décrochage scolaire
- Insister sur l'apprentissage de la langue française (Ateliers Coup de Pouce CLA et CLE).

- Poursuivre le dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans et travailler avec les professionnels de la petite enfance afin de désamorcer de manière la plus précoce possible les situations problématiques repérées.
- Organiser sur un plus large territoire des actions coordonnées pour les jeunes en décrochage scolaire en continuant le dispositif d'accompagnement des collégiens et poursuivre celui des lycéens de seconde.
- Recentrer les actions vers l'individualisation des prises en charge dans le cadre du P.R.E. en créant les outils de repérage et de suivi communs aux différents partenaires impliqués. Dans la mesure du possible, la ville tentera de mettre en place un suivi de cohorte.
- Favoriser l'orientation du public vers les dispositifs de droit commun et penser l'action éducative en lien avec le reste du territoire communal, au travers, entre autres, de rencontres avec les enfants et les jeunes des autres quartiers de la ville.
- Permettre à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes de partir en vacances.
- Saisir l'opportunité du projet de reconstruction de l'école Anatole-France pour :
 - Renforcer les actions visant à ouvrir les enfants du quartier sur le reste de la ville.
 - Ouvrir l'école aux parents grâce à un lieu dédié au sein même de l'établissement permettant de soutenir et d'accompagner la parentalité.
- Développer un axe scientifique dans le cadre du P.R.E. au travers de nouveaux partenariats et de nouvelles actions et amplifier l'accès à la culture.
- Développer les projets d'accompagnement à la fonction parentale au travers d'un espace dédié au sein du Centre culturel Ousmane-Sy, en lien avec la Maison des Familles
- Veiller en permanence à la cohérence des actions mises en place.
- Monter en puissance l'Académie des Sports en diversifiant l'offre des activités proposées
- Initier les jeunes aux pratiques sportives du Complexe Sportif Eric-Tabarly via l'Académie des Sports
- Développer les pratiques sportives féminines.

✓ **Médiation Jeunesse**

- Développer des actions de prévention socioéducatives en direction des jeunes du quartier
- Renforcer la prévention en renforçant les équipes d'éducateurs du quartier
- Conventionner les acteurs associatifs de la médiation jeunesse
- Renforcer l'articulation de la Politique de la Ville avec la Prévention de la délinquance
- Enrichir et repenser l'offre de chantiers éducatifs
- Promouvoir l'insertion sociale des jeunes
- Créer une maison de quartier à destination des jeunes.

✓ **Accompagnement des jeunes**

- Créer un pôle jeunesse au Centre Culturel Ousmane-Sy
- Mettre en place un parcours jeunes visant à les accompagner dans leurs projets de vie
- Promouvoir les actions « aller-vers » pour les jeunes
- Favoriser toutes les initiatives visant à renouer le lien entre les jeunes et les institutions.

✓ **Renforcement de la cohésion jeunesse à Antony**

- Favoriser les rencontres entre les jeunes du Noyer Doré et ceux des autres quartiers de la ville
Mobiliser le droit commun en faveur des jeunes par la mise en place d'une politique d'information et d'incitation à recourir aux dispositifs jeunesse de la Ville.

✓ **Institution d'instances de dialogue avec les jeunes**

- Création d'un conseil des jeunes du quartier
- Favoriser le dialogue des jeunes avec les institutions de la Ville et de l'Etat
- Inciter les jeunes du quartier à participer aux instances citoyennes du quartier et de la Ville comme le Conseil des Jeunes Citoyens.



b) Accès aux droits - Médiation sociale

Pour les habitants, garantir à tous l'exercice effectif de ses droits, en matière juridique et administrative, passe par l'ouverture de plusieurs antennes au sein du quartier : retour d'une mairie annexe, antenne de la CAF au sein de la Maison France Services PIMMS d'Antony. Mais également par le renforcement de l'accès à l'information et l'accompagnement dans les démarches administratives qui deviennent pour certains de plus en plus complexes, notamment depuis la dématérialisation des services publics. Toutes ces démarches, visant à réduire les inégalités sociales et à favoriser l'inclusion des populations les plus vulnérables dans la vie démocratique, seraient à renforcer par la présence permanente d'une assistante sociale accessible, au cœur du quartier.

La stratégie de la Ville

1. Le droit commun comme levier du droit prioritaire

La Ville s'inscrit résolument dans le renforcement de l'accès aux droits des habitants du Noyer Doré. La logique de sa démarche a toujours été fondée sur le caractère non-substituable du droit prioritaire au droit commun. La Ville, bien au contraire, a toujours choisi d'utiliser le droit commun comme levier du droit prioritaire. Très peu de dispositifs de la Politique de la Ville ont été conçus à la destination exclusive des habitants du périmètre prioritaire. La plupart d'entre eux s'appuie sur le droit commun.

2. Une ingénierie sociale dans une optique de ciblage des actions du champ social

Afin de maximiser l'impact du droit commun sur les habitants du quartier prioritaire, la Ville souhaite :

- Développer l'information auprès des habitants sur leurs droits
- Coordonner les actions des différents intervenants : acteurs associatifs des médiations sociale, familiale et culturelle, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le PIMMS - Maison France Services. L'objectif est de déployer une politique globale répondant au mieux aux besoins ciblés des habitants.
- Dans cette optique, la Ville installera au sein de sa Direction de la Politique de la Ville (Mission Ville) une ingénierie sociale chargée de la coordination globale et de la mobilisation du droit commun à destination des habitants du Noyer Doré.

3. La pérennisation des acteurs des médiations sociale, familiale et culturelle

Le pendant de cette volonté de la Ville de mieux coordonner ses politiques de solidarité afin de maximiser leur impact, est, bien entendu, que les acteurs concernés puissent être pérennes. La Ville souhaite notamment consolider le PIMMS – Maison France Services en faisant évoluer cet acteur de sa structure actuelle d'association à une structure plus viable dans le temps. De même, la Ville prendra le temps d'étudier comment faire évoluer les postes de médiateur ou médiatrice financés depuis plus de trois ans dans le cadre du dispositif d'adultes-relais.

4. La lutte contre la fracture numérique demeure un enjeu

Dans le contexte actuel de dématérialisation des démarches administratives, le PIMMS-Maison France Services porte une mission importante qui est celle d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en matière de prestations sociales, de logement, d'imposition, de droit en particulier pour ceux qui sont le plus éloignés de l'utilisation du numérique. En plus de son soutien à la structure PIMMS-Maison France Services, la Ville souhaite s'engager, en amont, dans la lutte contre la fracture numérique en travaillant à l'autonomisation des personnes démunies face à l'utilisation du numérique.

Les objectifs opérationnels

- ✓ Poursuite et intensification de la lutte contre la fracture numérique
- ✓ Création d'une ingénierie sociale dédiée à l'accès aux droits rattachée à la Mission Ville. Elle aurait pour mission :
 - l'animation et la coordination des actions des associations, du PIMMS, du CCAS, des services sociaux de la Ville en termes de médiation sociale ou culturelle, de renforcement de l'accès aux droits.
 - la mobilisation du droit commun en faveur du Noyer Doré. En particulier, il est nécessaire d'organiser des permanences sur l'accès au logement.
- ✓ Mobiliser le droit commun
- ✓ Organiser le suivi des demandes de logements en étroite collaboration avec le service logement de la Ville.
- ✓ Dans le cadre de la médiation sociale, familiale et culturelle :
 - Renforcer le dispositif d'information des habitants sur les prestations les plus essentielles et de médiation entre usagers et grands services publics
 - Pérenniser le PIMMS comme acteur de la médiation sociale de proximité
 - Intégrer la médiation familiale et culturelle au niveau des services de la Ville.
- ✓ Pour le soutien aux personnes les plus vulnérables :
 - Poursuivre et renforcer les actions d'apprentissage de la langue française
 - Développer les actions intergénérationnelles.



c) L'accès aux soins

Une réponse claire est attendue pour répondre aux besoins de santé souvent caractérisés par des difficultés d'accès aux soins et des niveaux de précarité plus élevés. Les habitants attendent donc la création d'un centre de santé pluridisciplinaires : médecin de la PMI, psychologue pour les adultes et les adolescents, orthophoniste, allergologue, gynécologue... au sein même du Noyer Doré.

Cette structure adopte une approche globale de la santé qui prend en compte les dimensions physique, psychologique et sociale du bien-être des patients. Comme il a été listé, cela peut inclure des services de soutien social, de conseil en santé mentale, de prévention des addictions, etc.

Le Conseil Citoyen du Noyer Doré abonde dans ce sens avec plusieurs propositions.

La première consiste à transformer le Centre de Santé de la Croix Rouge en Maison de Santé. Le conseil d'administration de la Croix-Rouge française a pris la décision de fermer les 6 centres de santé qu'elle gère en Île-de-France : Antony, Boulogne, Meudon, Villeneuve-la-Garenne, centre de santé Haxo (Paris 20ème), et Olympiades (Paris 13ème) et ce, dès juillet 2024 pour la ville d'Antony. Une maison de santé, structure pluriprofessionnelle constituée entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens pourrait prendre sa succession pour assurer la continuité du suivi médical des personnes étant le plus dans le besoin.

Une deuxième initiative proposée consiste à mieux accompagner les personnes âgées dépendantes du quartier. Cet accompagnement prendrait la forme d'un soutien logistique dans les démarches mais aussi dans les déplacements et dans les actes de la vie quotidienne. Il serait porté conjointement par des professionnels et des habitants dont les initiatives pourraient être recueillies et harmonisées.

Enfin, et toujours à destination des personnes âgées, la lutte contre la solitude passerait par un accompagnement plus personnalisé dans l'attribution des logements par le bailleur social.

La stratégie de la Ville

1. Reconnaître la notion plurielle de la santé.

La santé est un enjeu majeur des Quartiers Prioritaires de Politique de la Ville. La notion de santé recoupe des dimensions multiples. Selon la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé adoptée en 1946, la santé est **un état de complet bien-être physique, mental et social**, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Il existe donc de fait une **dimension physique et mentale** consubstantielle à la notion de santé.

Par ailleurs, la santé est une ressource individuelle fondamentale, mais qui résulte souvent du cadre de vie dans lequel évolue les individus ce qui inclut les conditions de logement, les conditions de travail, les pratiques alimentaires pour ne citer que les principales.

La santé demeure un enjeu crucial des QPV.

Les habitants des quartiers prioritaires sont souvent plus jeunes que la moyenne des habitants de l'espace urbain auquel ils se rattachent. Le quartier du Noyer Doré n'échappe pas à ce constat. La proportion des moins de 25 ans atteint 33,7% contre 30,5% sur l'ensemble de la commune.

Cette déformation de la pyramide des âges masque de vraies vulnérabilités. Si ces habitants sont plus jeunes, donc en moyenne à des âges susceptibles d'être en meilleure forme physique, ils sont exposés à d'autres facteurs de risque : des conditions de logement plus difficiles avec un risque élevé de surpeuplement du foyer, une tendance à la sédentarité plus élevée, des conditions de travail souvent plus dures dans des emplois peu qualifiés, sans compter la généralisation de pratiques alimentaires très peu équilibrées. Des conditions de vie précaires ont aussi d'importantes conséquences sur la santé mentale en termes de risque de traversée d'épisodes dépressifs

A cela s'ajoute la précarité de soins, puisque selon le rapport de 2019 de l'Observatoire Nationale de la Politique de la Ville, deux habitants sur cinq de ces quartiers ont renoncé à des soins dentaires ou optiques pour des motifs économiques. Tout ceci a des conséquences. Les études sur le sujet tendent à confirmer que les habitants des quartiers QPV ont une espérance de vie bien moindre comparés aux autres habitants.

2. Miser sur une approche globale à plusieurs entrées

La Ville a depuis longtemps adopté une approche globale de la santé :

- En veillant à l'offre de soins via les moyens importants mis à disposition du Centre de Santé de La Croix-Rouge
- En créant, dès 2015, un Conseil Local de la Santé Mentale (CLSM),
- En développant la prévention santé avec :
 - o Des Ateliers Santé Ville (ASV), qui accompagnent les habitants vers des bonnes pratiques avec pour axes majeurs : le bien-être, la prévention de la santé somatique, et la prévention de la santé mentale.
 - o Des campagnes de sensibilisation sur les risques sanitaires.

Face au recul du nombre de praticiens, le Centre de Santé s'est étiolé au cours du temps offrant une prestation générale en net recul. Le retrait de la Croix-Rouge en tant que gestionnaire est déjà acté. Le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), équipement départemental, a fermé ses portes. Enfin, la désertification médicale sur le territoire progresse comme sur l'ensemble de la commune et du pays.

Fort de ces constats, la Ville souhaite poursuivre ses efforts en matière de prévention et d'offres de soins. La Ville transformera, au cours de cette nouvelle contractualisation, le Centre de santé par une **maison pluridisciplinaire de santé (MPS) qui opérera comme le centre de santé en secteur 1**.

Afin de garantir la reconstruction d'une offre de soins, la Ville sollicitera l'Etat pour obtenir des aides à l'installation de praticiens et le Département pour permettre la réouverture d'une PMI dans le quartier. Une

attention particulière sera donnée aux jeunes du quartier notamment au suivi vaccinal des jeunes de 15 ans. Un espace dédié aux jeunes sera créé au sein de la future MPS, ainsi qu'un espace dédié aux seniors pour répondre aux besoins liés au vieillissement de la population du quartier.

En matière de prévention, la Ville souhaite intensifier ses efforts notamment par la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation en direction des populations les plus éloignées des soins. En parallèle, des campagnes périodiques de dépistage des pathologies seront amplifiées et adaptées aux publics ciblés.

Un autre axe de travail pour la Ville sera la lutte contre les mauvaises pratiques alimentaires des jeunes et des familles. Des campagnes de sensibilisation seront réalisées dans les écoles. Des ateliers de découverte de l'art culinaire seront proposées dans l'offre d'activité du Centre Culturel Ousmane-Sy.

Enfin la Ville continuera d'inciter les jeunes et les adultes à la pratique sportive. Le territoire communal est riche d'une offre de qualité et très diversifiée : 50 disciplines, 40 salles de sport pour 60 clubs de sport.

3. Renforcer les dispositifs de prévention des violences intra- familiales

La ville souhaite renforcer son action en matière de prévention des violences vécues au sein de la famille en :

-

Les objectifs opérationnels

- ✓ Dans le cadre de la prévention :
 - Enrichir l'offre des ateliers santé Ville
 - Renforcer les campagnes de prévention et de dépistage
 - Former les acteurs locaux professionnels et associatifs
 - Participation aux campagnes nationales de dépistage
 - Mener des actions de prévention santé en direction de tous les publics
 - Mise en place d'actions d'éducation pour les jeunes
 - Mener des actions de promotion du sport en direction de tous les publics
 - Promouvoir la santé des femmes, des seniors et des personnes vulnérables
 - Faciliter l'accès à la pratique sportive pour les femmes en situation de monoparentalité
 - Poursuivre les efforts en matière de prise en charge globale des personnes vivant avec des troubles physiques et promouvoir la santé mentale
 - Elaborer un plan global santé à destination des habitants du QPV.

- ✓ Offre de soins
 - Transformer le Centre de santé en une maison pluridisciplinaire de santé
 - Ouvrir un centre de Protection Maternelle et Infantile dans le quartier du Noyer Doré
 - Mettre en place avec l'Agence Régionale de Santé un plan d'incitation à l'installation pour professionnels de santé dans le quartier
 - Mettre en place un suivi du plan vaccinal des enfants de moins de 15 ans.



d) **Culture et sport**

La culture et le sport contribuent à la cohésion sociale, au bien-être des habitants et à la revitalisation des espaces du quartier.

C'est dans cette dynamique que les habitants optent pour le développement de projets culturels et artistiques : résidences d'artistes, ateliers de pratique artistique, spectacles de rue, expositions, festivals, micro-folie, etc. ils précisent avoir besoin d'une offre similaire à celle du centre-ville s'adressant à tous avec un volet particulier pour les seniors du quartier.

Ces projets contribuent à dynamiser les quartiers, à favoriser l'expression des habitants et à stimuler la créativité locale. Ils vont plus loin en préconisant la création d'un pôle dédié aux cultures urbaines par exemple, le street art, toutes les danses, la vidéo, les arts contemporains, mais également en lien avec les artistes de la résidence pour artistes Le Carré d'Antony.

Pour le Conseil Citoyen du Noyer Doré, des artistes de rue pourraient apporter des couleurs dans le quartier en associant les habitants à la réalisation de fresques murales, agencées en un parcours artistique. Cette action serait menée en lien avec plusieurs acteurs du territoire dont l'association GYGO et le Centre culturel Ousmane-Sy. Cette initiative pourrait être doublée par la mise en place d'ateliers de street art pour initier à cet art exigeant et mettre en lumière des talents du quartier.

La stratégie de la Ville

Accès à la culture et au sport pour tous

Les politiques de la ville visent à garantir l'accès équitable à la culture et au sport pour tous les habitants, quel que soient leur âge, leur origine sociale, ou leur situation économique. Cela peut se traduire par la mise en place d'infrastructures culturelles et sportives accessibles, la programmation d'événements culturels et sportifs ouverts à tous, et des initiatives spécifiques pour les publics les plus éloignés de la pratique culturelle et sportive.

Renforcer le partenariat avec la direction des affaires culturelles et la direction des sports

La culture, facteur d'émancipation

L'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que l'expression citoyenne sont des objectifs structurants pour la politique de la ville. La ville d'Antony propose à ses habitants une offre culturelle variée, de qualité et accessible à tous : Le cinéma « Le Select », le « Château Sarran », les médiathèques « Anne Fontaine » et « Arthur Rimbaud » au sein du Noyer Doré, la maison des arts, le théâtre « Firmin Gémier / La Piscine » (l'Azimut), l'espace cirque, la ludothèque, le conservatoire, le « Carré D'Antony » situé au Noyer Doré.

La fréquentation et l'appropriation de ces différents lieux par les acteurs locaux : services municipaux, associations, habitants, participent à l'émancipation de chacun, en particulier les plus jeunes.

Pour cela, la ville s'inscrit dans une démarche de développement de projets en étroite collaboration avec le service culturel

Les objectifs opérationnels

- Développer des projets culturels et artistiques à l'initiative des partenaires locaux mais également des habitants : festival, cinéma de plein air...
- Développer une dimension arts urbains au sein du Centre culturel Ousmane Sy
- Accueillir en résidence les artistes de la troupe créée par Ousmane Sy

- Travailler au statut de légataire du Centre culturel Ousmane Sy (dimension danses dites urbaines)
- Intégrer le « Carré des artistes » à un ou des projets de quartier
- Favoriser l'expression des habitants
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier, à leur ville : valoriser le patrimoine local en soutenant des initiatives de mémoire collective

Le sport, vecteur de cohésion sociale et de santé publique

S'appuyer sur la pratique sportive pour repérer et valoriser des savoir-être et des savoir-faire mobilisables pour l'accès à la formation et à l'emploi.

Il s'agit également de tirer les bénéfices de la pratique sportive dans les valeurs qu'elle porte.

En tenant compte de l'année olympique dans laquelle s'inscrit ces nouveaux contrats, la ville saisir l'occasion de la discipline sportive en tant que révélatrice de talents.

Le recours au sport pour diffuser des messages faisant la promotion de valeurs citoyennes : cohésion sociale, prévention et traitement des dérives (racisme, antisémitisme, homophobie, égalité hommes-femmes...)

Les objectifs opérationnels

- Favoriser l'accès aux infrastructures de proximité
- Lever les freins à la pratique sportive
- Augmenter le nombre de licenciés
- Développer les équipes féminines
- Rendre possible la découverte de nouvelles disciplines sportives
- Organiser des événements sportifs
- Utiliser le sport et la culture comme outils d'éducation et d'insertion sociale.

Axe 2 _ Cadre de vie et environnement

Cet axe du Contrat d'Engagements regroupe toutes les actions dont l'objectif prioritaire vise à améliorer, de façon significative, la vie quotidienne des habitants du Noyer Doré, en prenant en considération l'habitat, la mobilité et la tranquillité publique, la lutte contre les discriminations.

Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux femmes, notamment celles en situation de monoparentalité.

Le Quartier du Noyer Doré a bénéficié d'une transformation profonde par une opération de rénovation urbaine de très grande ampleur, appuyée sur une démarche partenariale. Avec une ambition renouvelée, les signataires s'entendent sur la nécessité de :

- Entretien et de faire évoluer le quartier afin de continuer l'effort dans l'amélioration de l'habitat,
- Préserver et améliorer le cadre de vie, ce qui inclut la poursuite des efforts de verdissement de cet espace urbain sans négliger sa préparation aux défis climatiques,
- Œuvrer à sa tranquillité publique, ce qui inclut notamment la prévention de la délinquance
- Développer les mobilités douces
- Accompagner les habitants dans toutes leurs initiatives citoyennes.

Orientations stratégiques

- Poursuivre les efforts d'amélioration du cadre de vie
- Favoriser l'implication des habitants de tout âge dans la vie du quartier et de façon plus générale dans la vie locale
- Consolider le vivre ensemble et les liens avec les autres quartiers d'Antony
- Veiller à privilégier la mixité sociale dans l'habitat
- Engager le quartier dans la démarche « développement durable »
- Accompagner les initiatives citoyennes
- Prendre en compte les besoins sociaux spécifiques recensés sur le territoire
- Poursuivre, sous l'égide du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), les actions visant à améliorer la sécurité et la tranquillité publiques.



Les habitants sont favorables à une participation citoyenne plus importante notamment dans la gestion de l'espace public, en lien avec le bailleur et les services pour un traitement optimisé et réactif : parties communes, encombrants, nuisibles, végétalisation des espaces non bâtis... et en investissant dans des moyens (humains et matériels) pour animer et embellir le quartier.

Pour le Conseil Citoyen du Noyer Doré, le développement d'actions de verdissement du quartier par l'exploitation des pieds d'immeubles comme des parterres de fleurs est envisagé pour rendre le quartier plus agréable et répondre aux nouveaux enjeux climatiques.

La Gestion urbaine de proximité (GUP) constitue un enjeu majeur pour les quartiers de la politique de la ville. Elle contribue à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. Une meilleure gestion urbaine participe à l'équité de traitement entre les territoires de la ville. La GUP répond également à un enjeu crucial qu'est la rénovation urbaine, dans la mesure où elle permet d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre des opérations, et de pérenniser les investissements réalisés dans ce cadre. Conscient de l'importance de cette

GUP, le Conseil Citoyen du Noyer Doré propose un renforcement de son Comité Technique (CTGUSP) pour assurer un meilleur suivi des projets.

Autre suggestion : s'impliquer dans le suivi des actions découlant d'investissements fléchés, financés par l'abattement sur la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB).

La préservation du cadre de vie et l'environnement sont des sujets auxquels le CCND est particulièrement attaché, preuve en est qu'il est déjà à l'initiative de plusieurs actions comme la journée organisée dans le cadre de la Semaine Européenne de réduction des déchets.

La stratégie de la Ville

1. Améliorer le cadre de Vie

La préservation de cadre de vie revient à la gestion urbaine et social de proximité (GUSP). Au Noyer Doré, il existe une GUSP établie de longue date avec une méthode qui s'est affinée au fur et à mesure des années de pratique partagée avec les habitants.

La Ville souhaite poursuivre l'effort en partenariat avec l'État, le bailleur social, le territoire (Vallée Sud Grand Paris) afin de continuer d'embellir la physionomie d'ensemble du quartier tout autant que d'en optimiser les fonctionnalités. Dans cette perspective, la GUSP demeure l'instrument privilégié au service de ces enjeux.

Un conventionnement triennal pour la période 2024-2027 entre l'Etat, la Ville, le Territoire Vallée Sud Grand Paris et le bailleur social Hauts-de-Bievre Habitat, devra être signé, dès cette année, puis renouvelé en 2027 en coïncidence avec l'évaluation de mi-parcours du Contrat d'Engagements 2030. Des objectifs précis et les domaines d'intervention y seront clairement précisés.

2. Impliquer davantage les habitants

La Ville souhaite, en outre, une implication renforcée avec les habitants dans le pilotage de la gestion urbaine et sociale du quartier au travers de deux piliers : la participation du Conseil Citoyen dans les instances de pilotage de la GUSP, et la concertation des habitants directement concernés par les actions mises en œuvre, qui sera prise en charge par le service proximité relations citoyens de la ville d'Antony.

En outre, la Ville souhaite favoriser l'implication des habitants dans l'embellissement de leur quartier notamment en soutenant, avec les acteurs associatifs du quartier et le Conseil Citoyen du Noyer Doré, la réalisation des projets inclusifs et éducatifs de fresques artistiques. Ces projets ont aussi pour vertu de renforcer la cohésion sociale du quartier.

Enfin la Ville souhaite l'implication des habitants dans la propreté citoyenne via la mise sur pied avec eux d'un plan global de réduction des déchets. Lui aussi fera l'objet d'un conventionnement entre le bailleur, la Ville et le Territoire (Vallée Sud Grand Paris).

3. Porter une attention particulière à la transition énergétique

La Ville veillera à la mixité sociale du quartier, ce qui nécessite de continuer à travailler la qualité de l'habitat. Le plan d'investissement et de rénovation énergétique sera poursuivi et amplifié. L'objectif est de permettre une baisse de la consommation énergétique du parc social tout en assurant une qualité de logement.

La Ville maintiendra son programme d'investissements fléchés, financé par l'abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâti. Ce plan sera revu et évalué chaque année avec le Conseil Citoyen, les associations de locataires et le bailleur. La Ville mettra en œuvre un traitement global et durable des nuisibles et des autres formes d'insalubrité.

4. Soutenir la transition écologique et l'écocitoyenneté

La Ville soutiendra toutes les initiatives écocitoyennes. Le verdissement du quartier sera amplifié avec notamment la végétalisation des espaces non bâtis sans distinction des statuts juridiques du foncier. L'action sera coproduite conjointement par la Ville et le bailleur, avec pour objectif de requalifier les espaces désaffectés en espaces de convivialité.

Les objectifs opérationnels

- ✓ Amélioration du cadre de vie :
 - Mettre en place un conventionnement de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité triennal et tripartite bailleur-Ville-Territoire (Vallée Sud Grand Paris)
 - Mettre en place un comité partenarial dans le cadre du conventionnement de la GUSP

- Définir un plan d'actions triennal
 - Poursuivre la démarche du diagnostic en marchant (DEM) avec les habitants (DEM de jour, un DEM de nuit)
 - Remplacer le mobilier urbain vétuste ou dégradé
 - Développer des actions de proximité
 - Intensifier la collecte des déchets et le tri sélectif en relation avec le bailleur social, et notamment mettre en place un plan de réduction des déchets via un conventionnement bailleur-Ville-Territoire (Vallée Sud Grand Paris)
 - Articuler la GUSP avec le service Proximité de la Ville
 - Favoriser les projets de fresques artistiques murales réalisées par les habitants
 - Réinvestir les pieds d'immeuble à des fins d'embellissement
- ✓ Habitat
- Veiller à privilégier la mixité sociale dans l'habitat
 - Poursuivre l'effort de rénovation, incluant les aspects énergétiques, du parc de logements sociaux du Noyer Doré
 - Développer l'information sur les bonnes pratiques en matière d'habitat
 - Intensifier les actions de médiation et de régulation des espaces publics et privés
 - Mise en place d'une Charte d'Engagements réciproque de la qualité de service entre l'Etat, la Ville et le bailleur social
 - Poursuivre le programme d'investissements ciblés en concertation avec les habitants
- ✓ Ecocitoyenneté – Verdissage du quartier
- Poursuivre et intensifier le verdissage du quartier
 - Favoriser l'implication des habitants de tout âge dans la vie du quartier dans les initiatives d'embellissement et de verdissage
 - Penser l'approche de la propreté dans une démarche citoyenne (Propreté citoyenne)
- ✓ Transitions écologique et énergétique
- Lutter contre la précarité énergétique
 - Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses énergétiques
 - Travailler à la mise en place d'un plan « défis climatiques » pour espace urbain dense
- ✓ Mobilité
- Favoriser la mobilité depuis et vers le quartier
- ✓ Tranquillité publique
- Impliquer le conseil du « bien vivre ensemble »
 - Conforter les actions menées en matière de prévention situationnelle
 - Compléter le maillage de vidéoprotection
 - Mettre l'accent sur l'éclairage public et favoriser un environnement urbain sécurisé.

Axe 3 _ Emploi et développement économique

Cet axe regroupe toutes les actions en faveur de l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique, ce qui inclut le soutien aux commerces de proximité ainsi que la création d'entreprises.

Le quartier prioritaire de la politique de la ville présente un taux de chômage plus élevé que dans les autres quartiers de la ville.

L'objectif prioritaire vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier du Noyer Doré et la commune d'Antony notamment au bénéfice des jeunes, des femmes et aussi des seniors, en intégrant la lutte contre les discriminations. L'approche retenue est partenariale entre les services publics de droit commun, les services de la Ville et les acteurs économiques et associatifs du quartier.

Les signataires s'accordent donc sur la nécessité d'une mobilisation accrue en faveur de l'emploi et de l'activité économique au Noyer Doré.

Ils conviennent par conséquent qu'un pilotage coordonné mobilisant les acteurs compétents s'impose, permettant d'assurer la pérennité et de développement des dispositifs existants.

Orientations stratégiques

- Favoriser l'insertion économique des publics les plus en difficulté
- Favoriser l'accès aux formations qualifiantes
- Favoriser l'accès et/ou le retour à l'emploi des habitants, en particulier pour les femmes
- Permettre aux jeunes de fréquenter davantage les structures d'insertion présentes sur le territoire, de s'inscrire pleinement dans une recherche active
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés
- Susciter et accompagner l'initiative entrepreneuriale, notamment des femmes
- Favoriser l'installation d'activités marchandes sur le territoire
- Développer et soutenir les projets d'économie sociale et solidaire

L'emploi et l'insertion professionnelle sont des enjeux majeurs pour le développement économique et social d'un quartier.



Plusieurs propositions ont été émises par les habitants du Noyer Doré avec pour objectif de permettre à chacun d'intégrer le marché du travail de manière stable et satisfaisante, tout en trouvant un emploi correspondant à leurs compétences, aspirations et besoins : accompagnement des jeunes dans leur orientation tout au long de leur parcours professionnel.

Cela passe évidemment, et le point a été noté, par le soutien de leurs projets de création d'entreprise, artistiques ou sportifs ; davantage de places en crèche pour les familles monoparentales ; plus d'offres de stages en entreprise et une implication marquée de la Mission locale en vue de repérer et accompagner les personnes le plus en difficulté en complémentarité avec l'action

Pour le CCND, l'organisation de forums des métiers au sein du quartier permettrait de mettre directement et simplement en relation les employeurs et les personnes en recherche d'emploi.

Favoriser le dynamisme économique du quartier passe par le développement du commerce de proximité : Implantation de magasins d'alimentation plus variés ; rénovation des espaces commerciaux : installation de commerces de qualité répondant aux besoins des habitants, présence d'une agence bancaire.

La stratégie de la Ville

L'emploi et l'insertion des publics les plus éloignés du monde de travail est l'une des priorités majeures de la Ville, en particulier en ce qui concerne les jeunes. La Ville explore toutes les ingénieries pouvant conduire à l'insertion globale par l'emploi et par le renforcement de l'employabilité.

La Ville accentuera ses efforts en direction de l'accompagnement et du renforcement de l'employabilité des publics jeunes les plus éloignés de l'emploi et du marché du travail. Le succès dans ce domaine est un facteur stratégique de la promotion sociale, en résonance avec la volonté municipale de faire du Noyer Doré un

espace de promotion sociale.

Le Plan Régional de la Jeunesse (PRIJ) demeure l'instrument de choix de cette politique. La prolongation par la Ville du dispositif PRIJ en travaillant la dimension « aller-vers » notamment pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. L'objectif est d'augmenter le taux de sortie positive de ce dispositif qui est actuellement de 50 %.

La Ville renforcera, dans le cadre de son Comité Technique de l'Insertion Professionnelle, son partenariat avec les acteurs de l'insertion, en concertation avec les structures de l'État et du Territoire, Vallée Sud Grand Paris. Ce comité organisera l'insertion professionnelle de tous les publics en articulation avec le Comité Local de l'Emploi.

La Ville œuvrera à réduire les freins périphériques à l'emploi, au-delà de l'employabilité, liés à des difficultés sociales : Mobilité, Logement, Permis de construire, discriminations..., autant de freins qui impactent les trajectoires d'inclusion ou d'insertion.

Les objectifs opérationnels

- ✓ Pour l'emploi et l'insertion professionnelle :
 - Réduire le taux de chômage des jeunes dans le quartier
 - Mobiliser l'offre d'accompagnement de la Mission locale au profit des jeunes du quartier et en soutien complémentaire des éducateurs
 - Poursuivre et renforcer l'expérimentation du Plan Régional de la Jeunesse
 - Favoriser l'accès à des formations qualifiantes
 - Faciliter l'action partenariale en mobilisant les compétences
 - Consolider et développer les dispositifs de formation à l'outil numérique
 - S'engager à favoriser la diminution du taux de chômage des jeunes femmes
 - Favoriser des modes de garde adaptés afin de faciliter la recherche d'emploi
 - Promouvoir l'égalité des chances par la mise en place de partenariat avec les entreprises privées
 - Favoriser et soutenir la mobilité (ateliers mobilité, financement permis de conduire dans le cadre d'un projet professionnel construit, financement BAFA etc....)
 - Réunir au niveau du Comité Technique de l'Insertion Professionnelle tous les acteurs de l'insertion professionnelle
 - Articuler le Comité Technique de l'Insertion Professionnelle avec le Comité Local Pour l'Emploi
 - Renforcer le partenariat entre la Mission locale, la prévention socioéducative, les structures associatives du quartier, engagées sur des actions socioprofessionnelles
 - Favoriser une meilleure transition vie scolaire/vie professionnelle
 - Poursuivre et renforcer les chantiers d'insertion à destination des publics féminins et seniors
 - Poursuivre l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue Durée (TZCLD)
- ✓ Pour le développement économique
 - Etudier le potentiel d'une revitalisation économique du quartier
 - Mise en place d'un point d'accès à la création d'entreprise (PACE)
 - Proposer des actions visant à renforcer les compétences transversales et comportementales des demandeurs d'emploi, telles que la gestion du stress, la résolution de problèmes, la communication interpersonnelle, le travail en équipe, etc

VI. Gouvernance et participation citoyenne

1. Stratégie de pilotage et de suivi du contrat Engagements quartiers 2030

a) Comité de programmation

Le comité de programmation a pour vocation de statuer sur l'allocation des fonds. Pour aborder ces questions budgétaires, les communes, représentées par leur maire, sont réunies en Préfecture au premier trimestre de chaque année.

Le comité de programmation instaure le cadre de l'appel à projets de l'Etat visant à soutenir des initiatives innovantes et partenariales pour le développement social, économique et urbain du quartier.

Cet appel s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du CEQ30 dans le but de promouvoir la cohésion sociale, de réduire les inégalités territoriales, et de renforcer la qualité de vie des habitants du QPV.

Il est impératif que les projets soumis répondent aux priorités et aux objectifs définis dans le CEQ30.

En ce qui concerne les porteurs de projets, il peut s'agir des associations qui interviennent sur le terrain (historiques ou nouvelles), des services de la ville, des établissements publics, des organismes de formation, des structures d'insertion, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi que tout autre organisme ou structure impliqué dans le développement local.

Cet appel à projets met en avant les priorités thématiques du CEQ30 et encourage la participation de différents acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets concrets et adaptés aux besoins du quartier.

b) Comité de pilotage

En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets, évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites).

Le comité de pilotage doit permettre de tenir les partenaires signataires informés de l'utilisation des crédits de l'année en cours. Il réunit les partenaires signataires, les associations partenaires, le conseil citoyen.

Le comité de pilotage se réunit une fois par an.

En complément de ce comité de pilotage, une réunion réunissant des fondations d'entreprise souhaitant prendre part à ces dispositifs thématiques, sans obligation de contractualiser leurs engagements peut se mettre en place en début de chaque été.

c) Réunions citoyennes

Les réunions citoyennes donnent l'opportunité de réaliser la restitution des actions de l'année en cours et de présenter les orientations de l'année à venir.

La Ville souhaite préserver un **Conseil Citoyen** dont la composition sera renouvelée au début de la nouvelle contractualisation. Les modalités de fonctionnement du futur conseil citoyen feront l'objet d'un règlement ad hoc.

Des **tables de quartier**, sur le modèle qui a permis avec succès d'accompagner les habitants pendant la phase de construction du présent contrat, seront organisées autant que de besoin, pour communiquer sur les actions en cours, pour identifier des besoins émergents et coconstruire de nouvelles solutions.

d) Comités techniques

La Ville proposera de mettre en place des comités techniques autant que de besoin, pour suivre la mise en œuvre des engagements du contrat.

Pour exemple, la ville souhaite prolonger dans un premier temps, les comités suivants, actifs depuis 2015 :

- *Le Comité technique du cadre de vie*

Le comité technique de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est une instance de gouvernance chargée de définir et de planifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie au Noyer Doré, en mettant l'accent sur la proximité et la participation des habitants.

Son rôle principal est de définir les priorités d'action et de concevoir des programmes et des initiatives adaptés aux besoins spécifiques de chaque quartier.

Composé des services de la ville, des associations, du bailleur social, de toutes formes de représentant habitants : Conseils citoyens, groupement d'habitants, et toutes parties prenantes impliquées dans la gestion urbaine et sociale du quartier.

Objectifs :

- Examiner les différents enjeux socio-économiques, urbains et environnementaux
- Identifier les besoins prioritaires
- Elaborer les plans d'actions menées en termes de qualité de vie : entretien des espaces privés et publics, gestion des déchets, traitement des dégradations...
- Suivre l'avancement des actions
- Évaluer leur impact
- Ajuster les priorités si nécessaire
- Mobiliser les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.
- Création d'outils de consultation pour favoriser la participation des habitants à toutes les étapes du processus, en les consultant, en les informant et en les impliquant dans la prise de décision.

Suivi : diagnostic en marchant de jour et de nuit.

Le comité de technique de la GUSP joue un rôle essentiel dans la coordination des efforts visant à promouvoir une gestion urbaine et sociale de proximité, centrée sur les besoins et les aspirations des habitants.

- *Le Comité de technique de l'insertion professionnelle et de la formation*

Le comité technique de l'insertion professionnelle et de la formation est une instance chargée de définir les orientations stratégiques et les actions à mettre en place pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité.

Composé des services de la ville, des représentants des institutions publiques de droit commun : France Travail, Mission locale, des organismes de formation, des entreprises partenaires, des associations, ainsi que des personnes concernées par l'insertion professionnelle.

Objectifs :

- Définir des politiques et des programmes visant à faciliter l'accès à l'emploi, à renforcer les compétences professionnelles, et à lutter contre le chômage et la précarité.
- Analyse des besoins du marché du travail et identification des secteurs porteurs
- Evaluation des dispositifs existants
- Mise en place d'actions innovantes pour répondre aux défis de l'insertion professionnelle.
- Élaborer des plans d'action
- Suivre l'avancement des initiatives mises en œuvre
- Évaluer leur impact
- Ajuster les priorités en fonction de l'évolution des besoins et des enjeux.

Le comité de technique de l'insertion professionnelle joue un rôle crucial dans la coordination des efforts des

différents acteurs pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle.

D'autres comités techniques pourront être mis sur pied, sur les axes cohésion sociale, éducation partagée ou accompagnement de la jeunesse...

2. Modalités de financement

Le financement dans le cadre des contrats d'engagements se fait par une combinaison de ressources provenant de diverses sources incluant les partanaires : L'Etat, la région, le département, la commune, les organismes, les fondations privés...

Financement public local : La ville et les collectivités locales allouent souvent des fonds spécifiques pour soutenir les initiatives et les programmes inclus dans le contrat d'engagements. Ces fonds peuvent provenir du budget général de la ville ou être spécifiquement affectés à des projets de développement urbain et social en politique de la ville.

Financement régional et national : L'Etat, les régions, le département s'associent en cofinancement des contrats d'engagements, notamment par les subventions qu'ils octroient.

Fonds européens: Dans le cadre de politiques de cohésion et de développement régional de l'Union européenne, certains contrats de ville peuvent bénéficier de financements provenant de fonds structurels et d'investissement européens (Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, etc.). Ces fonds visent à soutenir des projets de développement urbain durable, de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'emploi.

Partenariats public-privé : Le contrats d'engagements peut également impliquer des partenariats avec des entreprises privées, des fondations philanthropiques ou d'autres organisations non gouvernementales, qui peuvent apporter un soutien financier ou des ressources en nature pour la mise en œuvre de certains programmes ou projets.

Cofinancement et partenariats multiples : Souvent, les contrats de ville impliquent un modèle de cofinancement où plusieurs sources de financement sont combinées pour soutenir les actions et les initiatives incluses dans le contrat. Cela peut inclure des contributions financières de plusieurs niveaux de gouvernement, ainsi que des fonds provenant de partenaires privés ou de la société civile.

3. Processus d'évaluation

Différents temps de la vie du contrat Engagements Quartiers 2030 seront dédiés à son évaluation :

- Une évaluation annuelle est réalisée, et permet de disposer de données complètes agrégées pour la fin de contractualisation ;
- Une évaluation de mi-parcours est réalisée en 2027, au même moment que l'actualisation du contrat ;
- Une évaluation finale est construite en 2030.

4. Signature des partenaires

Contrats Engagements Quartiers 2030

Signé à _____, le _____

Pour l'État Le préfet des Hauts-de-Seine
Laurent HOTTIAUX

Pour le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine Le président
Georges SIFFREDI

Pour l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris Le président
Jean-Didier BERGER

Pour la Ville d'Antony Le maire
Jean-Yves SENANT

Pour la Ville de Bagneux La maire
Marie-Hélène AMIABLE

Pour la Ville de Bourg-la-Reine Le maire
Patrick DONATH

Pour la Ville de Châtenay-Malabry Le maire
Carl SEGAUD

Pour la Ville de Fontenay-aux- Roses Le maire
Laurent VASTEL

Pour la Ville de Sceaux Le maire
Philippe LAURENT

Pour le Tribunal judiciaire de Nanterre Le président
Benjamin DEPARIS

Pour l'Agence Régionale de Santé Le Directeur Départemental
Renaud PELLÉ

Pour la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale Le Directeur
Frédéric FULGENCE

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles Île-de-France Le Directeur Régional
Laurent ROTURIER

Pour le pôle territorial de la direction territoriale des Hauts-de- Seine de France Travail Le Directeur
Didier THOMAS

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine Le Directeur Général
Christian COLLARD

Pour la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine Le Directeur
Emmanuel GOUAULT

Pour la Banque Publique d'investissement Le Directeur régional
Fabien FRIGOSI

Pour la Banque des Territoires Le Directeur régional
Richard CURNIER

Pour la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine Le Président
Benoit FEYTIT

Pour l'AORIF 92, Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France Le Président
Damien VANOVERSCHELDE

Opérateurs privés signataires (Fondations)

Pour la Fondation BIC Le Président
Gonzalve BICH

Pour la Fondation FDJ Le Président
Charles LANTIERI

Pour la Fondation NESTLE La Présidente
Muriel LIENAU

Pour la Fondation L'OREAL Le Président
Jean-Paul AGON

Pour la Fondation ORANGE La Déléguée générale de la fondation
Françoise COSSON

Pour la Fondation VINCI POUR LA CITE La Déléguée générale de la fondation
Cécile DROUX

Pour la Fondation Carrefour Le Président
Alexandre BOMPARD

Opérateurs privés signataires (Entreprises)

Pour Transdev Le Directeur général
Thierry MALLET

Pour SUEZ La Directrice générale
Sabrina SOUSSAN

Pour VINCI Construction Le Directeur général
Xavier HUILLARD

Pour 02 Le Directeur général
Guillaume RICHARD

Pour SLN services à domicile La Directrice générale
Hélène BOURGEADE

Pour Babychou services Nanterre Le responsable d'agence
Florent GHERBI

Pour AXEO Colombes La Directrice d'agence
Anne-Marie JOANNES

Annexes

Annexe 1 : Engagements par partenaire

Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements Quartiers 2030 (quantitatif et impact)

Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

Annexe 3 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Annexe 4 : Lutte contre les discriminations

Annexe 5 : Lutte contre les addictions

Annexe 6 : Liste des fondations

Annexe 1 : Engagements par partenaire

Engagements 2024 - 2030 de France Travail

France Travail s'engage à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises par la délivrance d'un service de proximité.

Des modalités de suivi et d'accompagnement différenciées sont mises en œuvre pour assurer une plus grande personnalisation de l'offre de service en fonction du besoin du demandeur d'emploi :

- Modalité "Suivi" : à destination des demandeurs d'emploi les plus autonomes et proches de la reprise d'emploi
- Modalité "Guidé" : pour les demandeurs d'emploi ayant besoin d'un appui régulier pour la recherche d'emploi ou pour une mobilité professionnelle
- Modalité "Renforcé" : pour les demandeurs d'emploi ayant fortement besoin d'être accompagnés dans leur trajectoire de retour à l'emploi
- Modalité "Intensive jeunes" : Contrat d'Engagement Jeune, Accompagnement Intensif Jeunes
- Modalité "Accompagnement global" : pour les DE rencontrant un cumul de contraintes sociales et professionnelles et ayant besoin d'un accompagnement personnalisé et intensif réalisé par un binôme conseiller Pôle emploi et un travailleur social.

Pour guider et accompagner les entreprises dans leurs recrutements, France Travail poursuit les actions de lutte contre les tensions de recrutement par l'intensification de ses services et la simplification des démarches, propose des aides personnalisés aux recrutements, mobilise des dispositifs spécifiques (immersions professionnelles, mesures d'adaptation...).

Notre mission repose également sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi, sécurisée par la personnalisation du conseiller référent indemnisation lors des moments clés.

ENGAGEMENTS	ECHEANCES
Organiser a minima une fois par an une semaine QPV coordonnée au niveau départemental, en lien avec les partenaires départementaux, visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les organismes formations, en impliquant les habitants des quartiers.	A minima 1 fois par an
Actions HORS LES MURS au sein de chaque QPV de la ville visant les bénéficiaires du RSA, les jeunes et les seniors (publics les plus représentatifs sur ce bassin). Ces actions sont orientées sur les opportunités d'emploi du bassin : présentation de métiers et rencontres avec des entreprises du territoire.	2 fois par an
Organisation de rencontres régulières avec les demandeurs d'emploi en fin de droits visant à leur présenter les différents dispositifs d'aides et d'allocations complémentaires afin d'éviter le non-recours aux droits.	A minima 1 fois par an

Engagements 2024 - 2030 de la DRIEETS

La DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale en charge de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) porte des politiques publiques tournées d'une part, prioritairement, vers les publics les plus fragiles (protection, insertion sociale, insertion dans l'emploi...) et d'autre part vers les acteurs économiques (mutations économiques, inspection du travail, CCRF, dialogue social...). L'unité départementale des Hauts de Seine déploie les politiques de solidarités, d'insertion, et d'emploi et contribue au développement économique. Elle agit au bénéfice des acteurs socio-économiques du territoire (demandeurs d'emploi, entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, les personnes vulnérables...)

1. Favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi

La Mission locale déploie les dispositifs suivants.

Le Contrat d'Engagement Jeune : Ce contrat s'adresse à des jeunes entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation, sans projet professionnel défini pouvant faire face à des difficultés matérielles.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, un jeune bénéficie :

- D'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois sous conditions.

CEJ Rupture : Le volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenus et éloignés du service public de l'emploi. Les structures porteuses du CEJ Rupture proposent des actions complémentaires à l'offre déjà existante, spécialement dédiées à ce public et une articulation solide avec la mission locale.

Parcours Emploi Compétences : Soutenir l'insertion des plus éloignés de l'emploi via les contrats Parcours Emploi compétence : ces contrats ont pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail mettant en œuvre des modalités particulières d'accueil et d'accompagnement.

E2C : L'École de la 2ème Chance située à Bagneux permet à des jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'intégrer un parcours facilitant la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle via un parcours de formation en alternance.

Apprentissage : Le développeur de l'apprentissage contribue à favoriser l'accès à l'apprentissage des publics cibles, avec une attention particulière aux premiers niveaux de formation. Pour y parvenir, le développeur de l'apprentissage mobilise les prescripteurs de son territoire, ainsi que l'ensemble des partenaires.

2. Favoriser l'insertion des demandeurs d'emplois et des personnes vulnérables : Fluidifier les

parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi

IAE : Insertion par l'activité économique : Les SIAE font l'objet d'une convention pluriannuelle pour une durée maximale de trois ans avec l'État, le financement de ces structures s'articule autour d'une aide aux postes comprenant un montant socle et un montant modulé. Il existe actuellement 16 structures d'Insertion par l'activité économique sur le bassin Vallée Sud Grand Paris dont 6 sur la ville d'Antony :

- IEPC (Services aux particuliers et aux entreprises)
- Antraide (Services aux particuliers et aux entreprises)
- Espaces (Espaces verts)
- La Table de Cana (Restauration, Traiteur)
- ESPERO (Recyclage, Upcycling)
- REAVIE (Recyclage, réemploi de déchets de chantiers)

Les emplois francs : Il s'agit d'une aide financière à l'entreprise (toute entreprise, association et Société Économie Mixte située sur le territoire national) pour l'embauche d'un demandeur d'emploi ou jeune résidant en QPV. L'objectif est de répondre aux discriminations territoriales en favorisant l'accès des résidents QPV à l'emploi durable.

Données du département : 248 Emplois Francs ont été acceptés en 2023 dans les Hauts-de-Seine selon l'adresse du demandeur d'emploi (DE), soit 60,7 % de l'objectif annuel de 409

Clauses d'insertion : L'État cofinance un poste de facilitateur des clauses d'insertion sur l'EPT Vallée Sud Grand Paris qui a pour mission de promouvoir les clauses d'insertion auprès des acheteurs de la commande publique et d'accompagner et conseiller les entreprises attributaires des marchés.

Sur la période 2020-2023, 13% des marchés publics de la Ville d'Antony intégraient des clauses sociales générant en 2022 7013 heures d'insertion professionnelle.

Point Conseil Budget : Les structures labellisées dans le cadre la « Stratégie de lutte contre la pauvreté » ont pour mission la prévention des difficultés financières conduisant aux situations de mal endettement et de surendettement ou à leur réitération. Implanté dans le quartier du Noyer-Doré depuis 2004, le PCB Point Info Médiation Multiservices (PIMMS) - Médiation Antony est une Maison de services au public (MSAP) labellisée "Frances Services". Cette structure aide chacun à accéder aux services publics et aux droits sociaux.

TZCLD : La DRIETS co-finance le projet TZCLD à Antony est en préparation depuis plus de 3 ans sur le périmètre du quartier Pajeaud et du Noyer doré (QPV) comprenant 5000 habitants. Ce projet est piloté par un Comité Local de l'Emploi(CLE) présidé par le Maire d'Antony regroupant plus de 40 d'acteurs de l'emploi et de l'insertion. 4 activités correspondant à des besoins d'utilité sociale non satisfaits sur le périmètre d'expérimentation ont été identifiés : une ressourcerie, une conciergerie, une activité de recyclerie vélo et une station numérique. La mise en place d'une Entreprise à but d'emploi (EBE) portée par Antraide (association d'insertion antonienne) projette la création de 81 emplois à horizon 2028.

3. Favoriser l'insertion des primo-arrivants : Actions visant à la reconnaissance des qualifications, des compétences et de l'expérience professionnelle

Actions menées en matière d'accès aux droits sociaux : L'État a renforcé en 2023 les actions d'accompagnement et d'accès à l'emploi des primo-arrivants, et les bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Des porteurs de projets proposent leurs actions sur 18 communes du département. L'Atelier Chantier d'Insertion ESPERO situé Antony est financé pour son action de formation/insertion à destination des primo-arrivants dans le secteur de la mode, du maraîchage/espaces verts et de l'apiculture. A travers un écosystème professionnel, cette structure propose des opportunités de travail, des ateliers de sensibilisation aux différents métiers et un accompagnement global (administratif et cours de FLE).

Programme Agir : Programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement déployé à partir de 2024.

4. Renforcer le lien avec les entreprises locales

Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) : L'action « SARH » portée par « le GIP Vallée Sud Emploi » et financée par l'État, en apportant un appui RH de premier niveau aux TPE, contribue au développement économique des entreprises implantées dans la ville sur les volets recrutement, formation, gestion des salariés et GPEC

.Le réseau des entreprises s'engage dans les Hauts de Seine est financé par l'État afin de :

- Fédérer les entreprises – ainsi que les grands réseaux d'entreprises et partenaires – qui œuvrent pour une société inclusive.
- Créer des espaces de coopération entre l'État et les entreprises pour accompagner le passage à l'action en offrant les outils et les moyens permettant à chacun d'agir à son échelle.
- Valoriser les entreprises qui s'engagent, leurs bonnes pratiques et les actions innovantes qu'elles développent.

Découvertes des métiers : En facilitant la réalisation des immersions professionnelles : L'immersion professionnelle est une période courte, variable au sein d'une entreprise, adaptée aux besoins du demandeur d'emploi et non rémunérée pour découvrir la réalité d'un métier aux côtés d'un professionnel. A Antony, les TPE PME accueillantes référencées sur la plate-forme d'inclusion « Immersion facilitée » proposent de découvrir près de 99 métiers.

Engagements 2024 - 2030 de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-Seine

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Pour cela, elle organise notamment :

- le pilotage des politiques de santé publique : organisation de la veille et de la sécurité sanitaire ; anticipation, préparation et gestion des crises sanitaires ; définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.
- La régulation de l'offre de santé : facilitation de l'accès aux soins de premier recours, autorisation et contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux ; qualité et sécurité des prises en soins.

Dans le cadre du contrat « Engagements Quartiers 2030 », l'ARS DT 92 s'engage sur les actions suivantes :

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Organiser des campagnes de sensibilisation, prévention et promotion de la santé dans les QPV (thématiques à définir en fonction des besoins et des acteurs mobilisables) Ex : nutrition, activité physique, santé environnement, addictions,....	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les coordonnateurs CLS pour travailler sur un programme d'intervention sur l'année dans les QPV - Communiquer le calendrier prévisionnel aux partenaires - Mobiliser les opérateurs santé - Mobiliser des réseaux des délégués du préfet, des services « ville » - Impliquer les associations de quartier dans la mobilisation des habitants 	Nb d'actions dans l'année ou sur la période ?
Soutenir les actions en matière de santé mentale organisées dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer l'activité de la Maison des Adolescents du 92 : mise en place d'actions de permanences dans les QPV du sud du département - Identifier des structures d'accueil pour les permanences 	Commune de Bagneux pour l'instant (en attendant d'obtenir des financements supplémentaires)
Associer l'ensemble des partenaires à l'animation des contrats locaux de santé et de santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> - Partager le calendrier des réunions 	Au moins 1 COFIL par an

Engagements 2024 -2030 de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine

La CPAM joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire en permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (Carsat, service médical...) ainsi qu'avec de nombreux partenaires.

Ses grandes missions sont les suivantes :

- organiser l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des frais de santé et le versement des revenus de remplacement en portant une attention particulière aux plus fragiles ;
- mener des actions de prévention et développer des parcours d'accompagnement individualisé pour accompagner les assurés dans la préservation de leur santé ;
- réguler les dépenses et s'assurer de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs de santé et en luttant contre les abus et les fraudes.

Dans le cadre du contrat « Engagement Quartiers 2030 », la CPAM s'engage sur les actions suivantes :

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Participer aux campagnes de sensibilisation, prévention et promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer le calendrier des évènements organisés par la CPAM aux partenaires - Communiquer les coordonnées des référents CPAM sur ces actions - Participer aux évènements santé et/ou d'accès aux droits organisés sur les territoires 	En fonction de l'actualité
Etre l'appui des relais sur le territoire pour faciliter l'accès aux droits dans le cadre du partenariat	- Mobilisation des réseaux des CCAS ou des centres sociaux ou d'associations identifiées avec l'aide des délégués du préfet	Signature de convention de partenariat avec les CCAS pour l'utilisation de l'Espace Partenaires
Soutenir les actions en matière de santé portées par les associations	- Subvention des associations dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale menée par le Conseil de la CPAM	Appels à projet annuels (informations aux référents)

Engagements 2024 - 2030 de la Banque publique d'investissement

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

1. Solutions de droit commun

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

2. Programmes spécifiques

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa¹

- **15 briques de solutions** : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

besoin des entrepreneurs des quartiers.

- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Engagements 2024 - 2030 de la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



Engagements 2024 - 2030 de la CAF des Hauts-de-Seine

1. La CAF : un acteur incontournable de la cohésion sociale des quartiers

La Caf soutient les habitants des quartiers au quotidien par les transferts monétaires qu'elle apporte et les services aux familles qu'elle soutient. Ainsi, la Caf apporte à 65 % des habitants des quartiers des prestations familiales et/ ou sociales contre 47 % au niveau départemental en 2021. Ce sont ainsi 232 millions d'euros qui ont été versées à plus de 67 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, elle finance des services aux familles à destination des jeunes enfants, des enfants, des adolescents, des jeunes et de leurs parents. En 2022, dans les 9 communes comportant un au moins un quartier prioritaire de la ville, ce sont 282 structures qui ont été soutenues pour un montant de 65 millions d'euros.

2. Le territoire : un outil au service de l'action de la CAF

Le Caf participe étroitement à la gouvernance territorialisée des politiques sociales en se coordonnant avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du social. Signataire des 9 contrats de ville, elle généralise de 2019 à 2023 les conventions territoriales globales sur l'ensemble du territoire alto-séquanais, qui couvrent désormais 98 % des habitants. Ces contrats, signés à l'échelon communal, s'adaptent au plus près des besoins du territoire pour développer le service aux populations, en fonction des priorités politiques locales.

Ces conventions territoriales globales s'inscrivent dans le cadre plus large du schéma départemental des services aux familles, renouvelé en 2021, qui coordonne l'ensemble des acteurs du social sous l'impulsion du préfet. La convention d'objectifs et de gestion, signée en juillet 2023 entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales et qui fixe les orientations des Caf jusqu'en 2027, renforce la dynamique territoriale. Elle dédie, pour la première fois, une fiche thématique spécifique au renforcement de l'impact sur les territoires, en amplifiant leur coopération avec tous les partenaires locaux, que ce soient les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les autres branches de la sécurité sociale, les associations...

3. Agir pour les quartiers, une ambition renouvelée pour la CAF

3.1 Agir pour les quartiers

3.1.1 *Développer des offres proactives et différenciées pour lutter contre le non-recours aux droits*

Dans une démarche d'"aller vers", la Caf contacte les allocataires pour les inviter à faire valoir leurs droits à une nouvelle prestation à laquelle ils pourraient prétendre ou à faire les démarches permettant d'éviter toute rupture de droits. Elle contribue à l'animation d'un réseau de partenaires d'accueil et d'inclusion numérique, dont les France Services. Elle participe, sous l'impulsion du département, au dispositif d'accès aux droits itinérant, la Caravane solidaire, qui se déplace dans les différents quartiers des Hauts-de-Seine.

La Caf cible particulièrement les familles monoparentales particulièrement fragilisées, à qui elle propose, à la suite d'un deuil, d'une séparation ou d'une naissance, une offre d'accompagnement social. Pour être au plus près des familles, les travailleurs sociaux de la Caf reçoivent dans des permanences au cœur des centres sociaux des quartiers.

3.1.2 Promouvoir des services de proximité auprès des familles pour lutter contre les inégalités et l'isolement

La Caf soutient le développement de services de proximité dans les quartiers pour accompagner les familles tout au long de leur parcours, de la petite enfance à la jeunesse, de la parentalité à l'animation de la vie sociale. Elle est attentive à développer l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs et aux vacances des enfants, des jeunes et des familles des quartiers. Elle accompagne plusieurs associations organisant des ateliers en « pied de cité » à destination des enfants mais aussi des sorties en famille pendant les vacances auprès des plus précaires. Elle soutient les jeunes dans leurs projets vers l'autonomie et la citoyenneté.

3.2 Agir avec les quartiers

3.2.1 Co-construire un projet de territoire à partir d'un diagnostic partagé

La Caf, par sa fonction d'agrément des projets des structures d'animation de la vie sociale, valorise la méthodologie d'intervention des centres sociaux et espaces de vie sociale, basée sur le diagnostic des besoins de la population, la participation des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité. Les Hauts-de-Seine comptent 21 centres et 3 espaces de vie sociale dans les 19 quartiers, avec au moins une structure pour chaque quartier. La Caf soutient la pérennisation et le renforcement de l'action des centres sociaux, positionnées à la convergence de la quasi-totalité des politiques sociales territorialisées. Elle anime, avec la Préfecture, la démarche des « pactes de coopération », démarche avec les partenaires financeurs sur une base pluriannuelle. 3 à 6 centres sociaux des quartiers rejoindront la démarche en 2024, portant leur nombre à plus de 10.

3.2.2 Les centres sociaux en pactes de coopération

Le pacte de coopération est un accord partenarial pluriannuel fondé sur :

- un diagnostic partagé des enjeux sociaux prioritaires d'un territoire ;
- un projet social co-construit entre les institutions et les acteurs du centre social ;
- et, un engagement des financeurs concernant les conditions générales de réalisation de ce projet.

Il s'agit d'un instrument qui permet de faire vivre la citoyenneté de proximité et d'organiser les articulations avec les services des institutions partenaires. Les partenaires, réunis au sein du comité directeur des services aux familles, ont acté comme enjeu prioritaire le déploiement progressif de la démarche "pacte de coopération", sur proposition du comité technique « animation de la vie sociale et accès aux droits ».

3.2.3 Soutenir les initiatives innovantes adaptées aux besoins des publics des territoires les plus fragiles

À l'écoute des besoins des partenaires et des familles, la Caf développe son rôle de portage de projets innovants répondant aux besoins particuliers des familles dans les quartiers. Dans le domaine de la petite enfance, elle soutient l'expérimentation à venir de modes d'accueil alternatifs dans 3 centres sociaux du département, permettant à la fois la socialisation des tout petits et un parcours d'insertion professionnelle et/ou sociale pour leurs parents.

Elle porte une attention particulière aux initiatives autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et de la transition écologique et solidaire pour favoriser l'engagement et augmenter l'impact des projets sur les territoires.

4. Agir ensemble, la condition de la réussite

La Caf dispose d'une connaissance fine des territoires et des publics qui s'appuie sur son système d'information décisionnel et l'expertise des équipes pluridisciplinaires qui la composent. Son action, pour et

avec les quartiers, s'envisage nécessairement dans un cadre partenarial, fondé sur une démarche d'analyse partagée, de construction d'un plan d'actions commun et de contractualisation d'engagements réciproques, seule démarche qui permettra de garantir la cohérence et la pérennité des politiques menées auprès des habitants des quartiers.

Annexe 2 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

L'abattement partiel de la taxe foncière aux propriétés bâties est un axe essentiel du contrat Engagements Quartiers 2030 qui repose sur la coopération avec les bailleurs sociaux pour mener des projets d'utilité sociale bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

En contrepartie de cet abattement fiscal à hauteur de 30 %, les bailleurs s'engagent à agir en faveur de la cohésion sociale en finançant des projets destinés à améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces engagements sont formalisés par la signature d'une convention entre bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département. Annexées aux contrats, les conventions TFPB permettent de mobiliser au niveau national plus de 200 millions € en faveur des quartiers chaque année. Dans les Hauts-de-Seine, cet abattement représente une enveloppe d'environ 5,6 millions d'euros, soit près de l'équivalent de la dotation globale de la politique de la ville sur le département.

Dès lors, pilier important de la politique de la ville, les actions portées par les bailleurs via cet abattement doivent s'articuler avec les priorités de la politique de la ville au-delà de l'amélioration du cadre de vie pour répondre aux enjeux des quartiers : santé, fracture numérique, transition écologique, lien social, insertion socioprofessionnelle et tranquillité résidentielle.

Dans cette optique, l'avenant du 30 septembre 2021 à l'accord cadre national d'utilisation de cet abattement réaffirme les huit axes de dépenses en insistant sur la nécessité de s'adapter au constat du vieillissement des habitants en QPV et sur l'importance de la transition écologique avec un accent sur les éco-gestes et la végétalisation des espaces.

Par ailleurs, l'avenant rappelle que les conventions TFPB s'inscrivent en complémentarité des actions des contrats et des mesures et prévoit désormais qu'un bilan annuel des actions entreprises en QPV par les bailleurs dans le cadre de la TFPB devra être présenté en comité de pilotage du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 de chaque territoire.

Enfin, un renforcement de la participation des locataires et des habitants du quartier est attendu. Au-delà de l'association des représentants des locataires au sens strict du terme, l'avenant affirme le principe d'une démarche participative des habitants très large : association de représentant des locataires, conseils citoyens, associations ou centres sociaux en capacité de porter la parole des quartiers. Cette participation doit intervenir à tous les stades de la vie des conventions TFPB (diagnostics, définition des actions à mener, étapes intermédiaires et le bilan annuel).

Dès lors, les enjeux autour des futures conventions TFPB sont importants. Complémentaires aux projets des

contrats, et des mesures du comité interministériel des villes (cités éducatives, cités de l'emploi, bataillon de la prévention,...), les actions portées par les bailleurs devront être concrètes, pragmatiques et mesurables afin d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville et de répondre à leurs besoins et aux enjeux identifiés dans les quartiers.

Annexe 3 : Lutte contre les discriminations

Le gouvernement a mis en place dès 2018 un *Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme* qui a été étendu à la lutte contre la haine anti-LGBT en 2020 avec le premier *Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+*.

Afin de mettre en œuvre ces politiques publiques au niveau du département, chaque préfecture doit disposer d'un *Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT* (CORAH).

Dans les Hauts-de-Seine, le CORAH a été constitué et se réunit depuis mars 2022. Il est composé d'élus du Conseil Départemental et des communes, de représentants des services de l'Etat et de ses opérateurs. Il se réunit 2 à 3 fois par an et a pour mission d'établir un bilan des faits, de produire un plan départemental, de dresser un bilan de son application et de valider les actions financées par l'Etat.

C'est ainsi qu'en juin 2023, le CORAH a validé le *Plan départemental d'actions de lutte contre les violences LGBTphobes*. Un *Plan départemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme* sera également constitué avant la fin de l'année 2023.

Les associations départementales et nationales constituent un appui essentiel à la mise en œuvre des deux plans d'action. C'est pourquoi, deux dispositifs financiers sont déployés pour leur permettre de mener à bien les actions inhérentes à la lutte contre ces haines et contre les discriminations :

- l'appel à projet national de la DILCRAH, doté d'un montant consacré à la création de centres LGBT dans les départements ;
- l'appel à projet départemental. Le CORAH émet un avis sur les projets soumis au titre de cet appel à projets.

Cet appel à projets est complémentaire des actions conduites dans le cadre des contrats de ville Engagements quartiers 2030, notamment au sein des cités éducatives, qui peuvent également venir renforcer chacun de ces dispositifs.

Annexe 4 : Lutte contre les addictions

Le gouvernement a adopté le 9 mars 2023 sa *Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives* (SIMCA) pour la période 2023-2027. Celle-ci donne le cadre stratégique de l'action des années à venir à l'échelle nationale.

Elaborée en 2018, la feuille de route pour la région Ile-de-France comporte 4 objectifs :

- Prévenir et éviter l'entrée dans les consommations traditionnelles (tabac, alcool, cannabis...) et émergentes (protoxyde d'azote, cigarettes électroniques, écrans...) notamment chez les jeunes et s'intéresser plus spécifiquement aux publics vulnérables (public ASE, personnes sous main de justice) ;
- Réduire les risques et les dommages du crack dont la consommation touche l'intégralité des territoires franciliens ;
- Sensibiliser les publics festifs et les acteurs locaux de la vie festive et limiter les consommations à risque d'alcool ;
- Saisir l'opportunité des grands événements sportifs comme vecteurs de prévention et d'évolution des représentations des addictions.

Chaque année, un accompagnement financier permet de promouvoir différents projets relevant de ces axes.

En 2023, l'appel à projets départemental a permis de subventionner 20 projets dans les Hauts-de-Seine portés par 16 associations et trois villes pour un montant de 97 991 euros.

Cet appel à projets est complémentaire des actions conduites dans le cadre des contrats, qui peuvent également venir renforcer chacun de ces axes.

Annexe 6 : Liste des fondations

Le présent contrat Engagements Quartiers 2030 porte l'ambition d'une démarche collaborative avec les fondations d'entreprise, porteuses d'engagements forts en matière d'inclusion, de solidarité et de promotion de l'égalité des chances.

Pour faire vivre ces engagements dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030 et concrétiser cette ambition, un comité annuel regroupant les fondations d'entreprise volontaires sera mis en place afin de penser de nouvelles actions.

Certaines fondations ont d'ores et déjà manifesté leur volonté d'implication et sont porteuses de projets concrets pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville :

- **Fondations BIC – Association Le Labo des Histoires** : La fondation BIC est engagée dans l'accès à l'éducation de qualité et s'associe à l'association le Labo des Histoires pour organiser des ateliers d'écriture créative. Le projet porté en collaboration avec la préfecture propose donc une mise en place de ces ateliers dans les QPV pour les collégiens et lycéens.
- **Fondation Nestlé** : Alors que la fondation a pour mission d'aider les familles et enfants à bien manger, l'objectif sera d'organiser au sein des Cités éducatives des ateliers d'éducation aux bonnes pratiques alimentaires via le kit Nutriplato développé par la fondation.
- **Fondation l'Oréal** : La fondation agit pour le droit des femmes dans différents domaines et souhaite s'impliquer dans les Hauts-de-Seine en mettant en place un salon de beauté et de bien-être itinérant pour les femmes issues des quartiers prioritaires de la ville.
- **Fondation Orange** : La fondation souhaite faire du numérique un facteur d'égalité des chances et développe différents programmes d'éducation au numérique, tels que des FabLab (laboratoire de fabrication) pour expérimenter, apprendre et réaliser. L'objectif serait donc de mettre en œuvre des ateliers de ce type au sein des QPV du département.
- **Fondation FDJ** : La fondation œuvre dans l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi l'éducation et le handicap. Elle soutient annuellement au niveau national les écoles de la seconde chance, ainsi que diverses associations nationales dans le domaine de l'éducation tel qu'Energie-jeune, Télémaque (en particulier la branche au sein de la filière professionnelle) et Coup de pouce.
- **Fondation Vinci pour la cité** : La fondation opère principalement dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Elle développe notamment des Cités solidaires : ce sont des appels à projets co-construits avec des collectivités sur une thématique définie. La construction d'un projet pour 2024 autour du PRIJ dans les Hauts-de-Seine est envisagée.
- **Fondation Carrefour** : La fondation se concentre sur la transition alimentaire solidaire. Elle finance différentes épiceries solidaires tel que Andes au niveau national, les Restos du cœur ou la Mie de pain. Elle participe également à l'élaboration des programmes alimentaires territoriaux.

Cette liste n'est pas exhaustive et a vocation à être complétée au gré des partenariats développés dans le cadre des contrats Engagements quartiers 2030.

Contrats Engagements Quartiers 2030

Signé à , **le**

Pour l'État Le Préfet des Hauts-de-Seine
Laurent HOTTIAUX

Pour le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine Le Président
Georges SIFFREDI

Pour l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris Le Président
Michel BISSON

Pour la Ville d'Antony Le Maire
Jean-Yves SENANT

Pour la Ville de Bagneux La Maire
Marie-Hélène AMIABLE

Pour la Ville de Bourg-la-Reine Le Maire
Patrick DONATH

Pour la Ville de Châtenay-Malabry Le Maire

Pour la Ville de Fontenay-aux- Roses Le Maire

Carl SEGAUD

Laurent VASTEL

Pour la Ville de Sceaux Le Maire
Philippe LAURENT

Pour le Tribunal judiciaire de Nanterre Le président
Benjamin DEPARIS

Pour l'Agence Régionale de Santé Le Directeur Départemental
Renaud PELLÉ

Pour la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale Le Directeur
Frédéric FULGENCE

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles Île-de-France Le Directeur Régional
Laurent ROTURIER

Pour le pôle territorial de la direction territoriale des Hauts-de- Seine de France Travail Le Directeur
Didier THOMAS

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine Le Directeur Général

Pour la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine Le Directeur

Christian COLLARD

Emmanuel GOUAULT

Pour la Banque Publique d'investissement Le Directeur régional
Fabien FRIGOSI

Pour la Banque des Territoires Le Directeur régional
Richard CURNIER

Pour la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine Le Président
Benoit FEYTIT

Pour l'AORIF 92, Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France Le Président
Damien VANOVERSCHELDE

Opérateurs privés signataires (Fondations)

Pour la Fondation BIC Le Président
Gonzalve BICH

Pour la Fondation FDJ Le Président
Charles LANTIERI

Pour la Fondation NESTLE La Présidente
Muriel LIENAU

Pour la Fondation L'OREAL Le Président
Jean-Paul AGON

Pour la Fondation ORANGE La Déléguée générale de la fondation
Françoise COSSON

Pour la Fondation VINCI POUR LA CITE La Déléguée générale de la fondation
Cécile DROUX

Pour la Fondation Carrefour Le Président
Alexandre BOMPARD

Opérateurs privés signataires (Entreprises)

Pour Transdev Le Directeur général
Thierry MALLET

Pour SUEZ La Directrice générale
Sabrina SOUSSAN

Pour VINCI Construction Le Directeur général
Xavier HUILLARD

Pour 02 Le Directeur général
Guillaume RICHARD

Pour SLN services à domicile La Directrice générale
Hélène BOURGEADE

Pour Babychou services Nanterre Le responsable d'agence
Florent GHERBI

Pour AXEO Colombes La Directrice d'agence
Anne-Marie JOANNES
